PROJET D'ETABLISSEMENT

IES GABRIEL DESHAYES

2018-2023

Le projet d'établissement constitue la référence de l'établissement et concerne l'ensemble de la communauté éducative de l'IES constituée :

- des jeunes
- des familles
- des professionnels de l'IES
- des partenaires

Il est mis en œuvre par tous les professionnels de l'établissement et proposé aux jeunes ainsi qu'à leur famille dès leur admission.

Il vise à développer au mieux :

- les capacités langagière et communicationnelle du jeune et de sa famille
- l'épanouissement du jeune et la prise en compte de sa vulnérabilité
- une insertion sociale et professionnelle de qualité

Ce projet constitue le socle de référence de notre fonctionnement pour :

- l'accès au langage et à la communication
- le développement maximum des capacités et du potentiel du jeune
- l'accès à la culture, au sport
- l'accès à la citoyenneté
- l'accès à la santé et à la prévention
- l'éducation aux valeurs humaines et aux responsabilités

Tous les professionnels se donnent les moyens d'entrer en relation et de communiquer au mieux avec les enfants et adolescents accompagnés.
Ils associent leurs différentes compétences afin de tirer le meilleur des jeunes que nous accompagnons un temps en considérant toujours qu'ils travaillent avec des êtres uniques qui ont un passé, un présent et un avenir.

Introduction

Les finalités du projet de l'Institut Educatif et Sensoriel Gabriel Deshayes

Au-delà de l'obligation réglementaire, la décision d'élaborer ce nouveau projet d'établissement répond à plusieurs volontés :

- fédérer l'ensemble des équipes autour des valeurs qui fondent l'action de l'établissement
- Rendre lisible nos valeurs et notre fonctionnement pour :
    - Les jeunes et leurs familles
    - Nos partenaires
    - Nos instances politiques

Ce projet est un document de référence qui présente les missions de l'établissement et les conditions de leur mise en œuvre par l'ensemble des professionnels.

C'est également une démarche, un processus, une mobilisation des jeunes, des familles et des professionnels qui doit permettre

- d'identifier au mieux notre fonctionnement
- d'identifier les projets à mettre en place au cours des 5 prochaines années.

Une démarche ouverte à la participation et une volonté d'aboutir enfin à la formalisation du nouveau projet d'établissement

Le précédent projet d'établissement date de 2004 et toutes les tentatives de ré écritures se sont soldées par des échecs malgré une implication des professionnels.

L'objectif est donc de synthétiser tout le travail effectué au cours de ces dernières années (comité de pilotage de ré écriture du projet, évaluation interne et externe, groupes qualité d'amélioration continue de la qualité) afin de clarifier notre fonctionnement et de se projeter pour les 5 prochaines années.

Synthèse du fonctionnement actuel	Fixer des objectifs à 5 ans

Le comité qualité a retenu les objectifs opérationnels et les actions du projet. Le projet d'établissement a été porté à la connaissance du conseil de la vie sociale du 24 mai 2018 et a été adopté par le conseil d'administration du 28 juin 2018.

Un projet qui nous ressemble

Ce projet est ancré dans le quotidien de l'institut. Il dresse le cadre dans lequel se met en œuvre le projet individualisé du jeune. Il s'appuie sur la réalité de travail actuel et intègre les relations avec notre environnement local et régional.

Il ne cherche pas à atténuer les difficultés qui existent ainsi que les lacunes qui subsistent. Il part sur un constat de notre fonctionnement, des forces que nous avons mais il interroge également nos faiblesses et identifie des pistes d'amélioration ainsi que les projets pour les 5 prochaines années.

Connaître ses forces

Repérer nos faiblesses

Imaginer des projets d'amélioration

Une volonté d'identifier nos forces et d'aboutir à des actions concrètes d'amélioration et de les mettre en œuvre

Le projet vise d'abord à bien identifier notre fonctionnement afin de créer une référence pour tous. Il doit donc servir en premier lieu à soutenir les dynamiques actuelles et à identifier les points forts.

Il doit également nous engager à déterminer des axes directeurs d'amélioration de notre fonctionnement en lien avec les évaluations internes et externes et en lien avec les objectifs définis dans le CPOM.

Chaque projet d'amélioration retenu donnera lieu à des actions identifiées qui seront mises en œuvre dans un cadre défini. Chaque action sera développée, ses étapes seront détaillées avec un calendrier et une évaluation.

objectifs

étapes

évaluations

Pour que le projet puisse rassembler, il faut également qu'une information régulière soit transmise à toutes les personnes concernées. Les résultats et leur impact sur le fonctionnement des équipes seront évalués.

PARTIE 1

Notre histoire

Nos valeurs

Nos missions

1-1 : Histoire de notre établissement

Fondé au XIXème siècle par le père Gabriel Deshayes, l'établissement s'est occupé pendant longtemps des sourds avec l'aide des religieuses de la congrégation de la Sagesse.

La création de l'association Gabriel Deshayes en 1991 a permis un passage de relais des religieux vers le milieu associatif. Les professionnels de l'association accompagnent désormais, en plus des personnes sourdes, de jeunes aveugles (depuis 2002),des jeunes présentant un trouble sévère du langage (depuis 2004) ainsi que des adultes sourds aveugles.

Ecole spécifique pour sourds

Scolarité au sein d'une école ordinaire

Les lois de 1975 et de 2005 ont accéléré la désinstitutionalisation. Avant ces lois très importantes, les jeunes sourds pouvaient passer leur scolarité entière en institution depuis la découverte de leur surdité jusqu'à l'âge de 20 ans. Ils ne découvraient bien souvent la société qu'avec l'entrée dans le monde du travail.

Depuis 2005, l'Education Nationale est obligée d'accepter que les jeunes en situation de handicap puissent être scolarisés au sein même des écoles, collèges et Lycées comme tous les jeunes de la Nation Française. Notre travail est de trouver les adaptations nécessaires pour que les jeunes puissent passer leur scolarité au sein même des établissements scolaires ordinaires.

La place du jeune et de sa famille est importante dans notre fonctionnement et doit continuer à prendre de plus en plus d'importance jusqu'à devenir centrale.

Depuis 20 ans, le projet de communication pour les jeunes sourds est passé d'un modèle unique oraliste ou la langue des signes était absente à un modèle pluriel. Chaque projet de communication construit avec la famille et le jeune peut voir le jour. La langue des signes a fait une entrée remarquée de même que le LPC.

Projet oral

Projet oral avec LPC

Projet langue des signes

Oral et LSF

Plusieurs modèles de communication peuvent être proposés aux jeunes soit séparément soit de façon complémentaire.

Depuis 2004, l'établissement accueille des jeunes qui présentent un trouble sévère du langage.

1-2 : Nos Valeurs

Le projet de l'établissement se fond dans le projet de l'Association Gabriel Deshayes dont il dépend. Reconnue d'utilité sociale, l'association GABRIEL DESHAYES, depuis son origine, partage les mêmes **valeurs fondatrices** :

- *Revendiquer le **respect** et la **dignité** des personnes en situation de handicap*

- ***Promouvoir toute action en faveur de l'enfant**, de l'adolescent et de l'adulte en situation de handicap sensoriel, et soutenir les initiatives en ce domaine*

- ***Valoriser** la personne et lui donner confiance*

- *Concevoir, soutenir et valoriser toutes des formes d'action permettant l'**autonomie** la plus large possible en milieu ordinaire ou spécialisé*

- ***Collaborer avec tous les acteurs extérieurs** qui concourent à l'éducation, à la formation et à l'insertion des personnes en situation de handicap*

1-3 : Nos Missions

L'Agence Régionale de Santé de Bretagne dont nous dépendons et qui nous finance nous a accordé le renouvellement de fonctionnement le 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans. Nous ne dépendons pas de l'éducation Nationale mais nous travaillons avec eux.

Nos missions se situent à plusieurs niveaux :

- pour les jeunes : accompagnement sur les axes :

- *de la communication, du langage, de la socialisation*

- *des apprentissages pédagogiques (dans des établissements scolaires ordinaires en inclusion totale ou partielle ou sans inclusion)*

- *éducatifs : autonomie (transport, hygiène, code de la route…), relations sociales*

- *thérapeutiques : suivis médical, psychologique, paramédical*

- pour la famille :

- *accompagnement et soutien à la parentalité et au développement des moyens de communication*
- *Soutien pour une meilleure inclusion*

- pour l'environnement du jeune :

- accompagnement à la compréhension des forces et des difficultés des jeunes

- soutien à l'inclusion des jeunes au sein des établissements scolaires, sportifs, des lieux de culture

PARTIE 2

Qui sont les jeunes accompagnés par l'établissement ?

Quels jeunes accompagnez-vous dans votre établissement ?

Y-a-t- il des jeunes comme moi ?

Depuis 50 ans, notre établissement a un agrément préfectoral pour assurer l'accompagnement de jeunes de 3 à 23 ans qui présentent :

- ***une surdité moyenne avec une ou des problématiques associées***
- ***une surdité sévère ou profonde avec ou sans problématiques associées***

Depuis 14 ans, nous accompagnons également des jeunes qui présentent

- ***un trouble sévère du langage (TSL) avec ou sans problématiques associées.***

Tous les jeunes accueillis ont une notification de la Maison Départementale de l'Autonomie (nommée également MDPH dans d'autres départements). Ils présentent un trouble ou un retard de langage plus ou moins important qui les gênent dans :

- l'acquisition des apprentissages scolaires au même rythme que les autres jeunes
- les relations sociales qu'ils peuvent nouer avec les autres
- la construction d'une bonne estime de soi

Depuis 2 ans, nous accompagnons également sur notre internat de semaines de 35 places 2 ou 3 jeunes qui présentent un ***déficit visuel***. Ils sont accueillis un ou deux soirs afin de leur éviter des transports trop longs entre leur domicile et leur école situées sur Auray.

Combien y-a-t-il de jeunes sourds et de jeunes présentant un TSL ?

Nous avons un agrément pour 77 places mais nous accompagnons les projets d'un peu plus de 80 jeunes en moyenne. Il y a autant de jeunes sourds que de jeunes TSL.

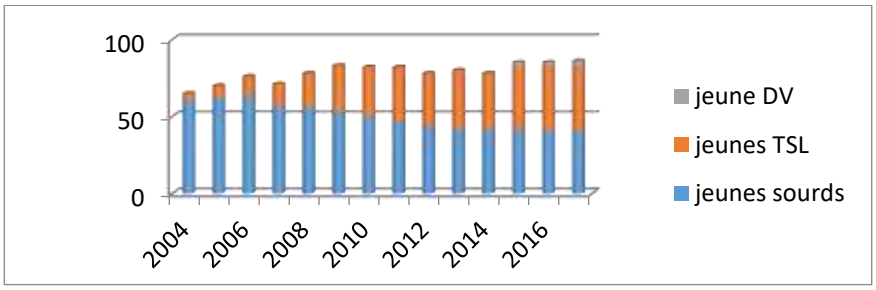

2-1 : Jeunes présentant une surdité

Mon petit-fils est sourd, quelles sont les conséquences pour lui ?

Je suis sourde, et alors ?

La place des personnes sourdes dans notre société a toujours fait l'objet d'interrogations, de débats, de discussions musclées voir passionnelles entre les projets pro oralistes et des projets en langue des signes.

Les conséquences de la déficience auditive sont d'autant plus importantes que celle-ci apparaît précocement, avant l'âge d'acquisition d'une langue orale suffisamment structurée, ce qui est généralement le cas.

Le schéma représente les différents types de surdité et ce qui est perçu par une personne sourde

La zone de la conversation normale se situe entre 20 à 70 décibels.

Le jeune enfant sourd n'entend pas tous les sons et n'entend pas avec suffisamment d'intensité pour bien percevoir les sons de la parole.

Son cerveau ne peut donc pas se familiariser avec la langue orale comme les autres jeunes entendants. **Le langage ne se développe pas de façon aussi naturelle qu'un jeune entendant.**

Il est donc très important d'apporter rapidement :

- soit un appareillage auditif
- soit une aide visuelle (LPC ou LSF

La surdité d'un enfant peut avoir de nombreuses conséquences comme :

un langage qui ne se développe pas assez		des relations parfois difficiles	
L'incompréhension du monde qui l'entoure		Des moments de découragement	
des apprentissages scolaires plus difficiles		un stress important pour le jeune	
une orientation professionnelle plus compliquée		un stress important pour l'entourage	

Les progrès techniques ont permis de mettre en place un dépistage systématique de la surdité dès les premiers jours de la vie. C'est très souvent une période très difficile à vivre pour les parents.

Il est cependant très important que les parents gardent le contact avec leur enfant qui a besoin de se sentir aimé, entouré et soutenu.
Tout l'enjeu est de réfléchir au projet de communication le plus pertinent pour le jeune.

Nous estimons qu'une communication totale au tout début de la vie d'un bébé offre le plus de chance de réussite dans l'acquisition d'une langue orale et/ou d'une langue des signes.
Une communication totale signifie l'utilisation du regard, du toucher, de la parole, de mimes, de signes de la LSF, de LPC… Au fur et à mesure de l'évolution du langage du jeune, le choix d'un mode de communication privilégié va se préciser. L'alliance jeune, parents et professionnels est primordial.

En fonction du projet de communication retenu par les parents, un appareillage peut être proposé permettant aux jeunes de mieux entendre le monde dans lequel ils vivent.

Des cours de LSF et de LPC sont proposés aux familles même si ces cours sont encore trop peu nombreux et trop peu individualisés.

Les professionnels ont un rôle important auprès du jeune mais également auprès de sa famille pour construire ensemble, pas à pas, un projet cohérent de communication et de langage oral et écrit.

Plusieurs choix de projets de communication sont possibles chez nous depuis :

- un projet oraliste avec ou sans LPC (langage parlé complété)
- un projet en Langue des signes
- un projet mixte alliant 2 langues : l'oral et la langue des signes

	Français écrit 	
Langue des signes		Français oral avec ou sans LPC
	« Il était une fois une jolie princesse…. » La place du français écrit est primordiale. Il est systématiquement travaillé quel que soit le projet de communication (français oral ou langue des signes)	

2-2 : jeunes présentant un trouble sévère du langage

Qu'est-ce qu'un jeune qui présente un trouble sévère du langage ?

Je suis aussi intelligent que vous mais j'ai un truc qui ne fonctionne pas chez moi.

Pour commencer, nous vous présentons une représentation simplifiée des étapes du message verbale chez l'humain.

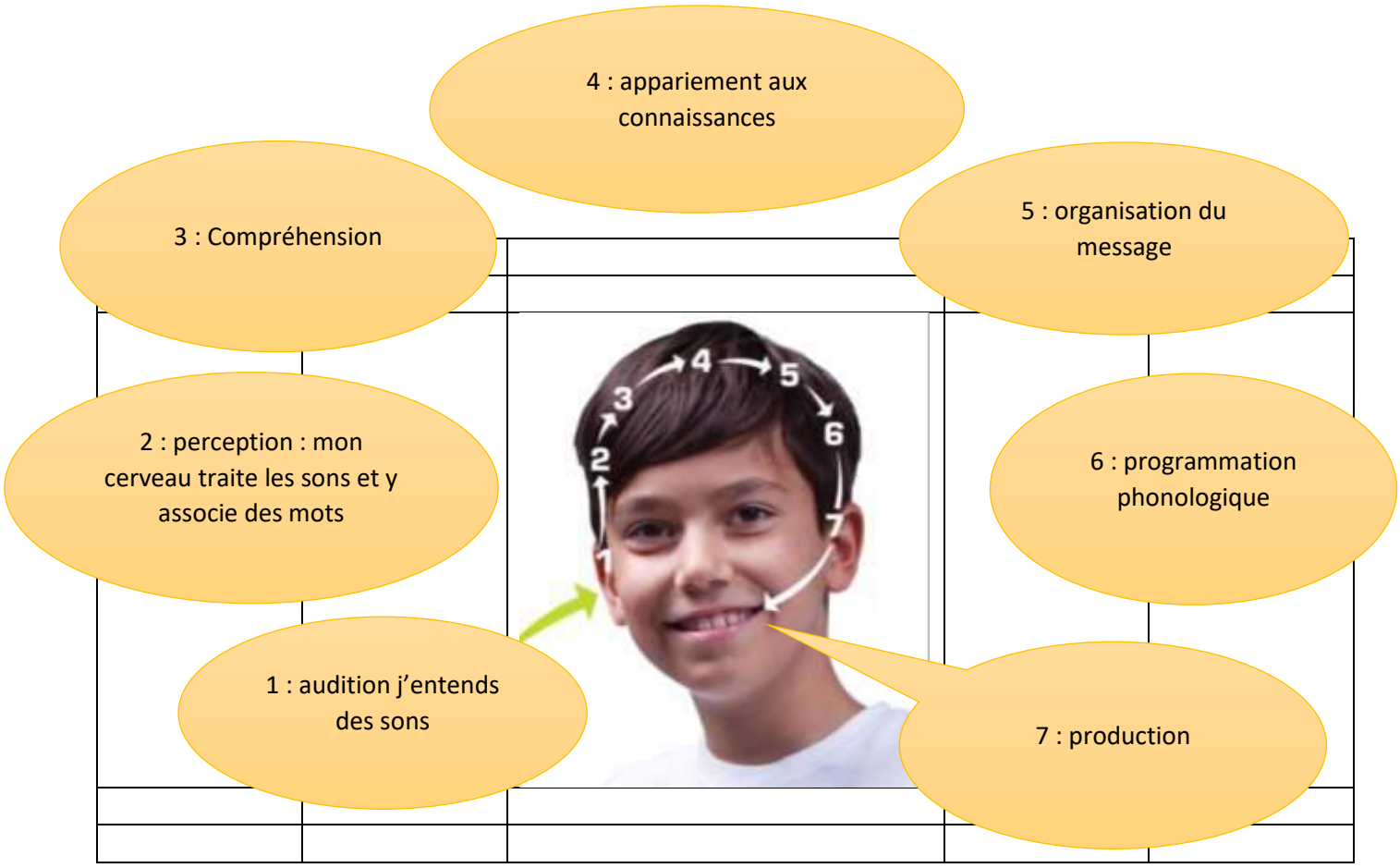

Les personnes qui ont un trouble sévère du langage présentent un problème situé entre les étapes 2 à 7. L'objectif des équipes est de comprendre où se situent les difficultés afin de les expliquer aux jeunes et à leur famille puis à mettre en place les ré éducations et les adaptations nécessaires.

Le trouble du langage limite l'acquisition du langage de façon importante et a donc des **répercussions** sur la communication fonctionnelle (dans la vie de tous les jours) et sur la participation sociale. Ce **trouble développemental** est présent dès la naissance, mais il est recommandé qu'un enfant ait atteint l'âge de 4 à 6 ans avant de le confirmer. La personne ayant un trouble primaire de langage présentera, tout au long de sa vie, **des difficultés persistantes** en lien avec le langage.

Il s'agit d'une pathologie peu ou mal connue, concernant pourtant 1% des enfants en âge d'être scolarisés.

Il existe différents types de troubles
On distingue 3 grands types de trouble sévère du langage:
- les formes expressives, les plus fréquentes : l'enfant éprouve d'importantes difficultés pour s'exprimer à l'oral.
- les formes réceptives, plus rares : l'enfant éprouve d'importantes difficultés à comprendre ce qu'on lui dit.
- les formes mixtes : l'enfant éprouve à la fois des difficultés pour s'exprimer et pour comprendre

Le jeune ne comprend pas tout ce qu'il entend	L'entourage ne comprend pas tout ce que dit le jeune	Le jeune ne comprend pas et ne se fait pas comprendre

Les personnes présentent souvent
- Une compréhension partielle du langage oral;
- Une parole indistincte, peu claire (dans l'enfance);
- Une expression télégraphique ou par mots isolés (dans l'enfance);
- Des difficultés dans la structuration du discours;
- Des difficultés pragmatiques (utilisation du langage, compréhension du contexte)

Le trouble du langage peut être plus ou moins sévère et toucher diversement tous les niveaux du langage : (lexique, sémantique, phonologie, morphosyntaxe, pragmatique, discours).
En plus, le profil de chaque enfant dysphasique évolue différemment au cours du temps.

Les troubles sévères du langage peuvent avoir de nombreuses conséquences pour le jeune et sa famille comme :

Des relations qui ont du mal se mettre en place		Une posture de retrait	
des relations parfois difficiles		Un état de stress ou de tristesse	
des apprentissages scolaires plus difficiles		Des tensions familiales importantes souvent liées aux devoirs scolaires	
une orientation professionnelle plus compliquée		Le stress et le découragement des familles	

Ces troubles persistent dans le temps mais un travail important peut être réalisé pour trouver des stratégies qui permettent de compenser les problématiques

2-3 : jeunes présentant des problématiques associées

Je suis sourd mais j'ai en plus des problèmes associées, est-ce que je peux quand même venir chez vous ?

Mon enfant a un trouble sévère du langage avec des problématiques associées, pouvez-vous quand même le suivre ?

Nous accompagnons de plus en plus de jeunes sourds et des jeunes TSL qui présentent des problématiques associées. Ces difficultés ont un impact qui est souvent important sur le développement du langage, sur les relations sociales ainsi que sur les apprentissages scolaires.

Les problématiques associées sont spécifiques et différentes pour chaque jeune. Les apprentissages quels qu'ils soient sont plus compliqués et les adaptations à trouver puis à mettre en place sont plus complexes. Des projets très spécifiques sont mis en place en fonction de l'âge des jeunes.
Les professionnels qui les accompagnent sont plus nombreux afin que chaque jeune et chaque famille aient du temps.

A la surdité ou aux troubles sévères du langage peuvent se rajouter :

- des troubles attentionnels	
- des troubles exécutifs	
- des troubles praxiques	
- des troubles visuo spatial	Vélo maison
- des troubles du comportement	
- des troubles vestibulaires	

Mon enfant va –t-il trouver des jeunes de son âge ?

Est-ce que j'aurai de copains, des copines ?

Les parents demandent généralement une inscription au début ou au cours du primaire et à l'entrée du collège.
Nous avons des conventions de partenariat avec des établissements scolaires ordinaires du secteur d'Auray et la scolarité se déroulent le plus souvent dans leurs locaux. Les jeunes accompagnés sont répartis entre le primaire, le collège et le Lycée professionnel.

Les jeunes ont donc le plus souvent une double inscription : au centre spécialisé et dans un établissement scolaire partenaire.

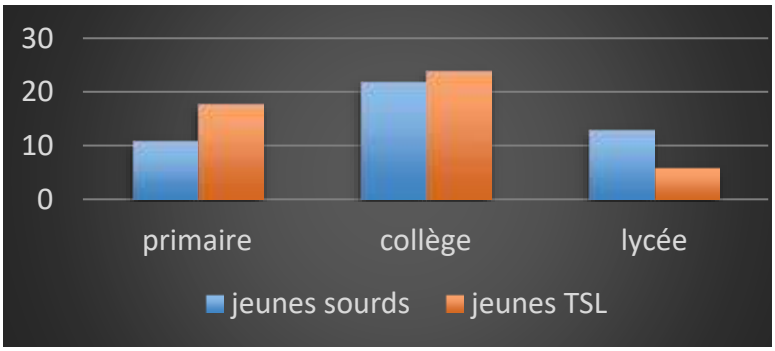

Données 2017

Les jeunes habitent –ils tous près d'Auray ?

Les jeunes viennent principalement du département du Morbihan mais nous pouvons également accompagner des jeunes qui viennent du Finistère ou de Loire Atlantique. Ce sont le plus souvent des jeunes sourds qui ont besoin de la langue des signes avec ou sans problématiques associées. Ils ont des difficultés pour suivre leurs apprentissages dans les meilleures conditions possibles au niveau des départements concernés.

PARTIE 3

Acquisition et développement du langage et de la communication : Objectif central de nos actions

3-1 : Suivi du développement du langage (oral, LSF, écrit) et recherche des freins expliquant les difficultés

L'être humain est avant tout un être de langage et de communication.

La maîtrise du langage est un élément fondamental du développement et de l'épanouissement de la personnalité, de l'intégration sociale, des apprentissages et de l'insertion professionnelle.

Le langage sert :

- à comprendre, penser et ordonner le monde
- à son désir de rencontrer l'autre et de communiquer avec lui
- à se penser, à réfléchir sur soi même

- à structurer sa pensée, ses apprentissages
- à se situer dans le temps et dans l'espace
- à construire son identité
- à imaginer, à désirer et à se projeter
- à penser l'autre

Pour un bon apprentissage du langage, il est important :

- de comprendre le rôle important des adultes en tant qu'enseignant de la langue
- de s'assurer d'une collaboration efficace entre l'enfant et l'adulte au moment de la construction du langage
- de créer des interactions entre les situations vécues ou imaginées et le langage
- de faire du lien avec les émotions

En plus des jeunes sourds qui présentent des difficultés d'accès au langage, quatre à cinq pour cent des enfants d'une tranche d'âge sont concernés par des troubles de l'évolution du langage, ce qui représente un enfant par classe. Un quart d'entre eux sont atteints de troubles sévères. Un jeune sourd peut également présenter un trouble du langage.

Il s'agit là d'un problème de santé publique rendant nécessaires le développement d'actions médicales de dépistage, de diagnostic et l'élaboration de projets thérapeutiques mis en place le plus précocement possible.

Il est important de comprendre comment fonctionne le jeune à partir des observations de tous les professionnels. A partir du moment où l'on sait que l'intelligence est préservée, il faut déterminer les freins à la communication possibles qui peuvent être de plusieurs natures :

- frein sensoriel
- réception de l'info sensoriel
- traitement de l'info sensoriel
- troubles exécutifs
- trouble de la programmation motrice
- main, facial, praxies bucco faciales
- ….

Il est nécessaire également de :

- s'assurer que le jeune puisse rentrer en communication, qu'il ait l'intention de communiquer
- de déterminer les qualités d'interaction entre le jeune et le monde
- de prendre en compte les modèles parentaux

Une fois que toutes ces pistes ont été examinées, les équipes vont suivre l'évolution du développement du langage sur différents versants :

- réceptif (comment le jeune comprend le langage)
- expressif (comment le jeune produit le langage).
- pragmatique (comment le jeune utilise le langage pour communiquer avec d'autres personnes).

L'exploration fine du langage va également porter sur les points suivants :

- la phonologie (les sons)
- le lexique (le vocabulaire)
- la syntaxe (la grammaire)
-…

L'analyse est associé également à la communication non verbale : regard, mimique, gestualité.

Le développement du langage écrit va également être observé et les résultats analysés au fur et à mesure des progrès des jeunes.

Plusieurs points spécifiques seront analysés comme :

- la lecture et ses mécanismes,
- la transcription dans différents aspects (orthographique, lexical et grammatical)
- le graphisme.
- La production d'écrits en lien avec le développement de la pensée.

3-2 : Choix du mode de communication pour les jeunes sourds

Quels choix de langue proposez-vous ?

Est-ce vraiment important pour mon enfant de bien connaitre une langue ?

Le choix de l'établissement est de s'adapter au maximum au projet de communication du jeune et de sa famille

Le jeune, ses parents ainsi que tous les professionnels doivent comprendre le

rôle central du développement du langage et de la communication pour **:**

- un développement psycho affectif le plus harmonieux possible
- un développement cognitif satisfaisant
- une bonne insertion sociale et professionnelle

Un manque de langage et de communication expose l'enfant sourd à des difficultés dans les domaines :

- de l'affectif : impossibilité à symboliser ou a extérioriser des sentiments, par manque de mots pour le comprendre et l'exprimer	
- du cognitif : manque de mots permettant de réaliser les opérations de raisonnement, de la mémorisation, de la structuration dans l'espace et dans le temps	
- du social : isolement social	

Toutes les actions menées ont un lien avec le développement de la langue française écrite mais également du français oral (avec ou sans LPC) ou de la LSF.

Tous les professionnels, qu'ils soient orthophonistes, professeurs spécialisés, éducateurs, psychomotriciens, médecins etc… ont cette même mission de développement du langage en lien avec le projet du jeune et de sa famille.

Le rôle des familles dans l'apprentissage de la langue française ou de la LSF est très important également.

La Langue des signes ne va –t-elle pas freiner le développement du français oral ?

La langue des signes est une aide précieuse pour bon nombre de jeunes sourds. Les études récentes montrent que son apprentissage a un impact positif sur le développement du français oral et du français écrit.
Les jeunes apprennent très vite la LSF ce qui leur permet de pouvoir assez rapidement :

- exprimer leur ressentit, leurs émotions, leur point de vue etc…
- comprendre le monde qui les entoure

Il est important que les critères suivants soient réalisés.

Que faut-il faire pour que le langage de mon enfant se développe le mieux possible?

- **la diversité des interlocuteurs :** les personnes qui entourent le jeune doivent utiliser sensiblement le même mode de communication

- **la fréquence d'exposition :** il faut que le jeune perçoive la langue le plus possible afin qu'il puisse s'en imprégner

- **la qualité de langue proposée :** le jeune doit pouvoir accéder à une langue de qualité. Il lui faut pour cela un bon modèle

- **l'exigence envers le jeune :** il faut être exigent et ne pas hésiter à demander au jeune de faire des efforts dans sa production qu'elle soit écrite, oral ou en LSF en fonction de son projet de communication

- **placer la langue au centre de toutes les actions**

Comment savez-vous que le langage de mon enfant se développe ?

Des bilans réguliers sont effectués par les professionnels ce qui permet de voir l'évolution du langage écrit, oral et la LSF

Améliorations pour les 5 prochaines années

Poursuivre la formation des professionnels

Développer la lisibilité de nos bilans et mettre en place des livrets de compétences de développement du langage et de la communication

Développer la formation auprès des parents et des fratries du LPC et de la LSF

Accroitre la fréquence et la qualité d'exposition à la langue

Partie 4

Y a-t-il des lois qui s'imposent ?

De qui dépend l'établissement ?

Qui finance l'établissement ?

4-1 : Lois qui s'imposent à l'établissement

On parle beaucoup de loi en faveur du handicap, y en –a – il qui vous concerne ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Il existe 3 lois récentes qui sont particulièrement importantes et qui ont changé radicalement notre façon de fonctionner.

4-1-1 : Loi du 2 janvier 2002 de rénovation et de modernisation de l'action sociale

Au cours de la décennie 70, la place que la personne en situation de handicap occupait dans la société a commencé à évoluer vers une plus grande participation à la vie collective, citoyenne et sociale. Cette évolution fut particulièrement marquée par la loi de 1975 sur le handicap qui abordait pour la première fois la question de l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

La Loi de 2002 a mis en place les projets individuels pour les usagers des établissements médico-sociaux, prenant en compte leurs attentes et leurs besoins.

Elle se base sur des orientations fortes :

- Affirmer et promouvoir les droits des usagers
- Diversifier les missions et les offres en adaptant les structures aux besoins.
- Mieux articuler planification, programmation, allocation de ressources, évaluation.
- Instaurer une coordination entre les différents acteurs.

Elle a mis en place 7 outils dans le cadre de la première orientation en établissement :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés
- Le contrat de séjour
- Un conciliateur ou médiateur
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- Le projet d'établissement ou de service
- Le conseil de la vie social

Elle a rendu obligatoire l'auto-évaluation pour les établissements (avec communication tous les 5 ans) et l'évaluation externe tous les 7 ans par un organisme habilité.

4-1-2 : La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, quant à elle, rappelle

- les principes d'égalité des droits et des chances, de la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap,
- un droit à la compensation des conséquences de leur handicap quelles que soient l'origine et la nature de leur déficience, leur âge ou leur mode de vie.

Elle impose des évolutions fondamentales pour répondre aux attentes et besoins des personnes :

• La scolarité

La loi reconnaît à tout enfant porteur d'un handicap le droit d'être inscrit en milieu ordinaire que ce soit dans l'école la plus proche de son domicile ou dans une structure médico sociale en lien avec un établissement scolaire.	

• L'emploi

La loi réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs en situation de handicap pour les entreprises de plus de 20 salariés (lien AGEFIPH), renforce les sanctions, crée des incitations et les étend aux employeurs publics (AFIPPH).	

• L'accessibilité

La loi définit les moyens de la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la cité. Elle crée l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments et des transports dans un délai maximum de 10 ans.	

• La création des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Elles exercent, dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement, d'orientation et de conseils pour les personnes en situation de handicap et de leurs proches, d'attribution des droits.

Pour le Morbihan, la MDA se situe à Vannes. Téléphone : 02 97 62 74 74

• Le droit à la compensation : AEEH et compléments ou PCH

Ces aides vous sont proposées par les MDPH/ MDA. Le montant de l'Aeeh est fixé à 130,51 euros par mois et par enfant depuis le 1er avril 2017. A ce montant peuvent s'ajouter un complément ainsi qu'une majoration pour parent isolé définis en fonction de la catégorie de handicap. Cette somme diminue si votre enfant est admis en internat.

4-1-3: La loi HPST (2009) ; hôpital, patient, santé et territoire : impact très important sur notre fonctionnement actuel et futur.

La loi HPST marque la fin de la division ancienne entre deux blocs :

- « le sanitaire » régi, depuis 1970, par les lois hospitalières,
- « le social et le médico-social» ancré dans l'héritage des deux lois de 1975.

Cette loi créer les Agences Régionales de Santé (ARS) qui intègre le secteur sanitaire, sociale et médico-social au sein de la même structure.

Il existe une agence régionale de santé (ARS) dans chaque région. Elle a pour mission de définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions qui répondent aux principes de l'action sociale et médico-sociale énoncés aux articles L. 116-1 et L. 116-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Le code de l'action sociale et de la famille prévoit ainsi une définition de l'action sociale et médico-sociale : elle a pour objet de :

« *promouvoir, dans un cadre interministériel, l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.*

Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux, en particulier des personnes en situation de handicap et des personnes âgées, des personnes et des familles vulnérables, en situation de précarité ou de pauvreté, et sur la mise à leur disposition de prestations en espèces ou en nature.

Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations ainsi que par les institutions sociales et médico-sociales».

le code précise également que l'action sociale et médico-sociale « *est conduite dans le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire* ».

Le secteur médico-social s'inscrit maintenant dans le projet régional de santé qui définit des orientations ainsi qu'un nouveau fonctionnement devenu incontournable :

- Nouveau régime d'autorisation dans le cadre d'appels à projet et remplacement des comités régionaux d'organisation sociale et médico-sociale par des commissions de sélection d'appel à projet (nouvel art. L. 313-1-1 du CASF) ;
- Mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (nouvel art. L. 313-12 du CASF) ;
- Rythme des évaluations internes et externes de l'activité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (nouvel art. L. 312-8 du CASF) en référence au cadre posé par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm)
- Mise en place des EPRD (état prévisionnel des recettes et des dépenses) qui impose aux établissements de prévoir qu'elle sera leur taux d'activité et le budget nécessaire pour répondre aux besoins des jeunes accompagnés. Avec le projet Serafin Ph qui est très en lien avec l'ARS et l'ANAP, les besoins des jeunes vont devoir être détaillés pour chacun afin de justifier l'activité de l'établissement et donc son financement. Ce point va constituer un grand changement dans les années à venir dans notre fonctionnement.

4-1-4 : Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

L'ANESM (agence nationale de l'évaluation) qui travaillait sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles fait maintenant partie de l'HAS, la Haute Autorité de Santé. Ces autorités produisent des recommandations qui doivent servir de base à notre réflexion.

« Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations, des pistes pour l'action destinées à permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques et ainsi améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers et mettre en œuvre la démarche d'évaluation interne.
Elles ne sont ni des dispositions réglementaires, ni un recueil des pratiques les plus innovantes et ne sont pas à prendre en tant que tel, comme un référentiel d'évaluation pour le secteur social et médico-social. Elles représentent l'état de l'art qui fait consensus à un moment donné. Si elle cible des pratiques précises, une recommandation n'a pas pour but d'apporter des solutions « clés en main ».

OBJECTIFS
« Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées par l'Anesm ont pour vocation d'éclairer les professionnels dans leurs actions et les institutions dans leur organisation et de constituer des repères pour engager la démarche d'évaluation interne en continu à laquelle sont soumis les établissements et services qui relèvent de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Ces derniers sont par ailleurs tenus de faire procéder à l'évaluation externe de leurs activités et de leurs prestations au regard de ces mêmes recommandations »

Liste des RBPP qui nous concerne :

- Maltraitance chez l'enfant : repérage et conduite à tenir
- Surdité de l'enfant : accompagnement des familles et suivi de l'enfant de 0 à 6 ans, hors accompagnement scolaire
- Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap
- Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes handicapés : Prévention et Réponse
- L'accompagnement à la santé de la personne handicapée

4-2 : Financement de l'établissement

Qui finance votre établissement ?

Mes parents vont être obligés de payer à cause de moi ?

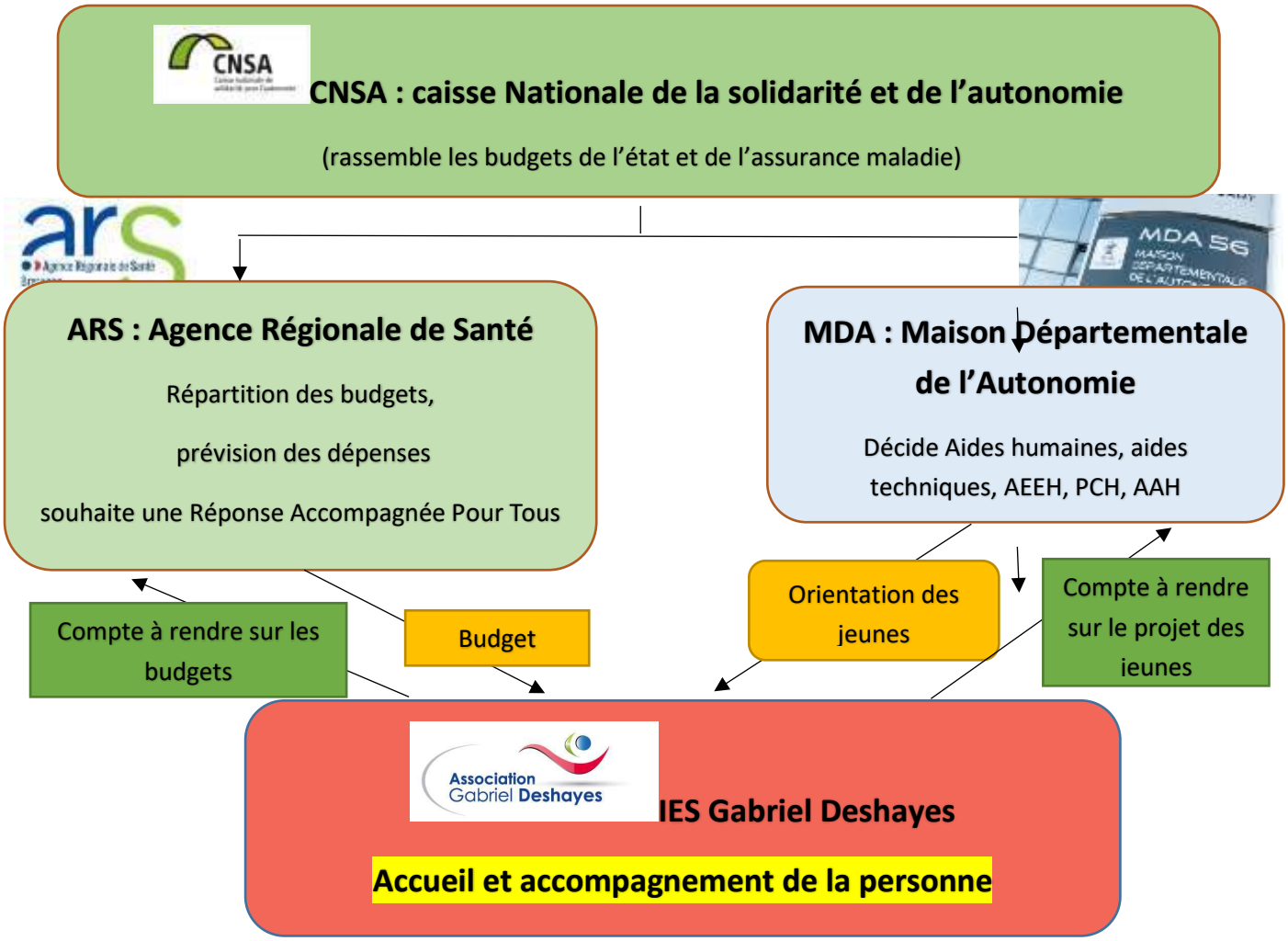

Le budget de la sécurité sociale finance l'IES Gabriel Deshayes afin de répondre aux différents besoins des jeunes accompagnés.
Ce budget est déterminé et validé par l'ARS dans le cadre d'un plan pluri annuel de 5 ans nommé CPOM (contrat pluri annuel d'objectifs et de moyens).
Des comptes sont à rendre à ces instances et aucun dépassement n'est autorisé.

La MDA quant à elle notifie les orientations vers l'IES Gabriel Deshayes. Un projet annuel d'accompagnement (PIA) est travaillé avec les familles. Il s'appuie sur les besoins et les attentes du jeune et ou de sa famille. Des comptes rendus sont également à rendre régulièrement à la MDA.

Avec les agences régionales de santé, la CNSA identifie les priorités dans ce domaine. Elle arrête ensuite, sur la base d'une analyse régionale des besoins, le montant des dotations annuelles destinées aux établissements et services médico-sociaux, accueillant ou accompagnant des personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Les frais qui concernent les familles

Les familles payent le repas du midi ainsi que les fournitures scolaires (des aides sont possibles en fonction du revenu des parents. Demander de l'aide auprès de l'assistante sociale ou de la direction).

Fournitures scolaires	Repas du midi (aides possibles)	

- Les transports du jeune de son domicile à notre établissement scolaire partenaires sont organisés par l'établissement et sont gratuits si le jeune habite loin (au-delà du secteur de Auray).

Pour les jeunes au primaire et pour les jeunes qui habitent loin			
Au-delà du primaire et si le jeune en est capable, le transport par bus est privilégié (le train pour les plus grands)			
			ou

- L'internat (du lundi au vendredi) est gratuit et proposé aux jeunes dans certains cas comme l'éloignement

	Petit- déjeuné Gouter Repas du soir Chauffage Accompagnement éducatif Surveillance de nuit	

- Les frais de scolarité sont pris en charge au primaire et au collège

- Les actions éducatives, médicale, para médicales et les suivis psychologiques sont également gratuits

Les frais de l'établissement
Les frais de l'établissement se classent en 3 grandes catégories

1 - Les frais de fonctionnement : environ 10% du budget global

- transports pour les jeunes (budget de 220 000 euros en 2016)

- électricité, fioul, eau …

…

- frais de scolarité, matériels divers

…

2 – les salaires des professionnels ; environ 80% du budget global

3 – travaux sur les bâtiments, assurances, investissements… : environ 10% du budget global

…

PARTIE 5

Place du jeune et de sa famille au sein de l'établissement

LE CONSEIL D LA VIE SOCIALE

Besoins des jeunes accompagnés,
Attentes des jeunes et des familles,
Projet Individuel d'Accompagnement : PIA

5-1 : PLACE DU JEUNE ET DE SA FAMILLE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

La place du jeune est centrale dans notre projet. Nous donnons également de plus en plus de place à la famille.

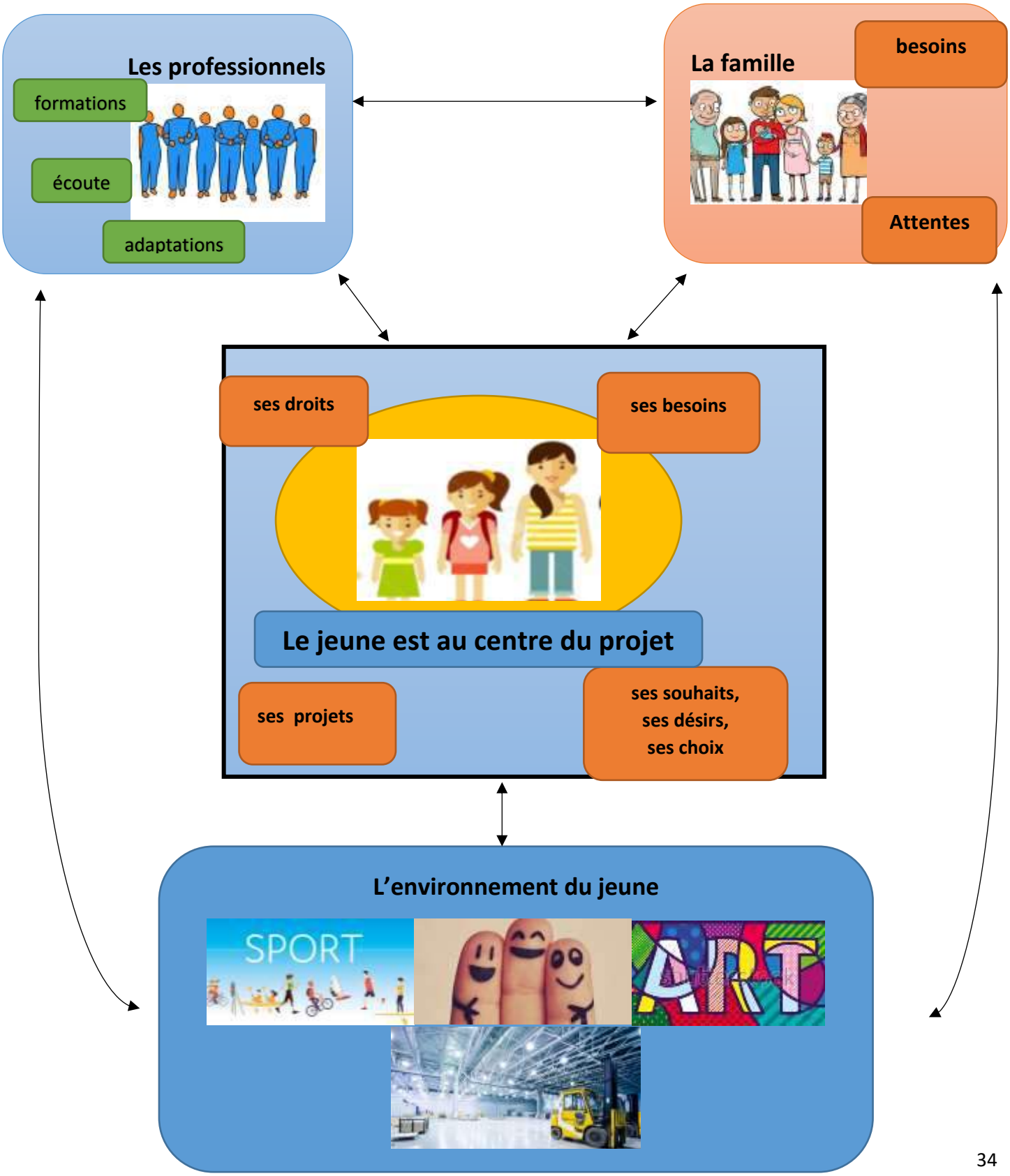

5-2 : : le Conseil de la Vie Sociale (CVS) : Faire entendre sa voix, ses souhaits, comprendre

Je souhaiterais mieux comprendre le fonctionnement.

Je souhaiterais améliorer certaines choses

Je souhaite mieux comprendre les attentes des jeunes et des familles

Jeunes et parents

professionnels

Bureau du conseil d'administration de l'Association

Composition :

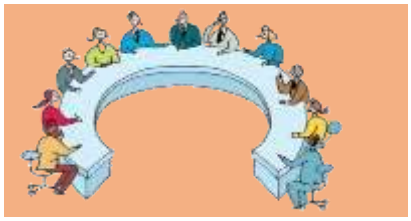

Le CVS est constitué par des représentants des jeunes, des familles, des professionnels, du conseil d'administration et de la direction

Le Conseil de la vie sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il se réunit au moins 3 fois par an.
C'est également **un lieu d'écoute très important**.

Il convient aussi de souligner que le conseil fonctionne de manière démocratique. Le président du CVS est un représentant des jeunes ou des parents.

Le Conseil de la vie sociale donne son avis et émet des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service et notamment sur :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les modifications substantielles touchant aux conditions de l'accompagnement …
- les activités,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus,
- l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux,
- l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants,

Améliorations pour les 5 prochaines années

- Rendre plus accessible les comptes rendus de réunion
- Créer une association de parents qui puisse être une force de proposition plus représentative de l'ensemble des parents

Besoins des jeunes accompagnés,

5-3 : Besoins et attentes des jeunes et des familles,

Est-ce à mon enfant de s'adapter au fonctionnement de l'établissement ?

L'établissement répond-il aux besoins de mon enfant ? A mes attentes ?

Et moi ? Quelqu'un m'écoute ?

Parce que **votre enfant est unique**, nous essayons de répondre à ses besoins et nous nous efforçons le plus possible d'adapter notre organisation pour y répondre.

Avec le projet Serafin ph, l'Agence Régionale de Santé guide tous les établissements sociaux et médico sociaux afin que nous identifions et répondions le mieux possible aux besoins des personnes accompagnées.

L'objectif du projet Serafin est de **partir des besoins de la personne** (incluant ses attentes et son projet de vie) qui déterminent ensuite les « modalités d'accompagnement ».
Il est maintenant nécessaire de déterminer en premier lieu quels sont les besoins de la personne pour déterminer les prestations et donc notre organisation.

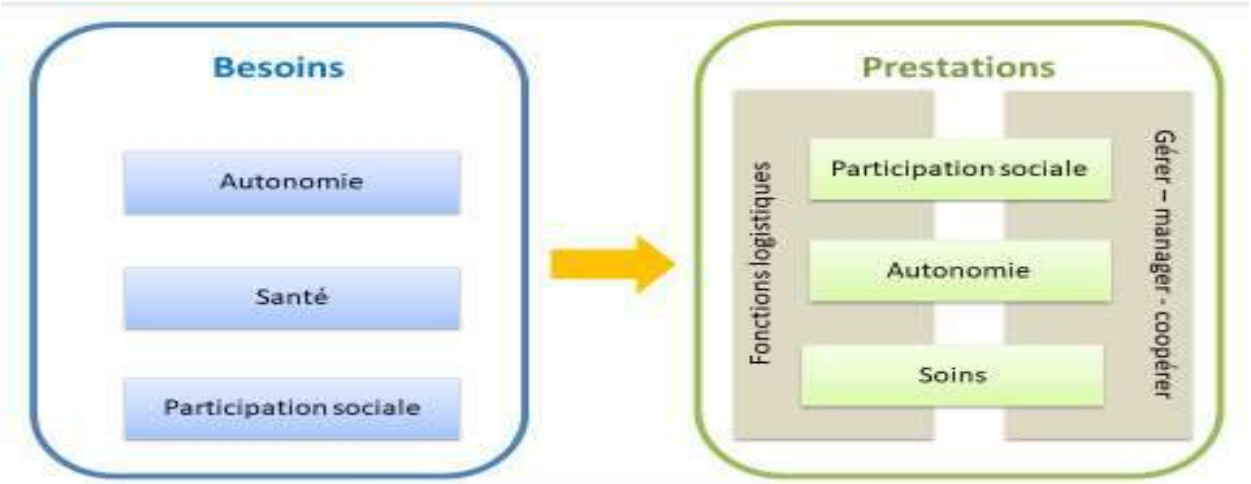

Les besoins peuvent se décliner en 3 grandes catégories.

1 - Besoins en matière de santé

Suivi médical orl	Bilans et suivis
Suivi audioprothésiste	Suivis réguliers
Suivi médical TSL :	Bilans Explications sur le TSL
Exprimer des besoins quant à	Son confort physique Sa santé
Prendre soin de soi	
Prendre soin de sa santé	Connaissances sur sa santé
Prévenir une mauvaise santé	Aller chez le médecin Aller chez un spécialiste

2 - Besoins en matière d'autonomie

- Hygiène
- Protection (savoir se protéger des autres)
- Alimentation
- Transport
- Connaissance du système administratif
- Gestion du budget

3 - Besoins pour la participation sociale

Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté	
Besoins pour avoir une bonne estime de soi	
Besoins pour vivre dans un logement et accomplir des activités domestiques	
Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux	
Besoins transversaux en matière d'apprentissages	
Besoins pour les apprentissages élémentaires	Lire
	Ecrire
	Calculer
	Savoirs faires
Besoins pour appliquer les connaissances	Fixer son attention
	Mémoriser
	Résoudre des problèmes
	Respecter les règles sociales de bases
	Utiliser des supports pédagogiques
Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	
Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport	
Besoins pour participer à la vie sociale	
Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport	
Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	
Besoin pour l'accomplissement personnel	

Ce n'est pas facile de répondre à la question des besoins.

Plus je grandis et plus je sais ce que je veux mais j'ai besoin qu'on m'aide à le dire

Plusieurs professionnels travaillent ensemble pour répondre aux besoins et attentes du jeune ainsi qu'à vos attentes en tant que parents.

Afin d'éviter les confusions, un référent est nommé par la direction parmi les professionnels de l'équipe.

- Il a un lien privilégié avec le jeune et sa famille
- Il connaît parfaitement le contenu du dossier
- Il fait le lien entre le jeune, sa famille, les professionnels de l'équipe, l'Education Nationale et la direction de l'IES.
- Il vous aide à déterminer vos besoins et recueille vos attentes (jeune et parents).
- Toutes les informations importantes transitent par lui.
- Il s'assure de l'écriture du Projet Individuel d'Accompagnement : PIA
- Lorsqu'il ne suit plus le jeune, il transmet ensuite les informations au professionnel référent suivant

5-4 : LE PROJET INDIVIDUEL D'ACCOMPAGNEMENT : PIA

On m'a dit que chaque jeune a un projet individualisé mais qu'est-ce que c'est exactement ?

Chaque année, le projet individuel d'accompagnement est mis en place pour chaque jeune. Il présente le jeune, ses points forts, ses difficultés et des objectifs prioritaires limités en nombre qui seront travaillés au cours de l'année scolaire.

Le professionnel référent recueille les attentes du jeune et de sa famille. En lien avec l'équipe pluridisciplinaire, des objectifs sont déterminés puis proposés à la famille pour être validés.

Points forts

difficultés

objectifs

Afin d'assurer la bonne cohésion du projet individuel du jeune et de faire évoluer les objectifs programmés, trois réunions d'équipe pluridisciplinaire sont programmées autour du PIA (en novembre, mars et juin). Ces réunions précèdent les rencontres avec le jeune et sa famille. Si des professionnels du secteur libéral interviennent auprès du jeune (ex : orthoptiste), ils peuvent être invités à participer au projet du jeune avec l'accord de la famille.

Une réunion d'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) est organisée par l'enseignant référent une fois par an. Cette réunion a lieu dans l'établissement scolaire du jeune
et permet de maintenir le lien entre les jeunes, ses parents, la MDA, l'Education Nationale et l'établissement spécialisé.

Lorsque le jeune change d'équipe au sein de l'établissement spécialisé, des relais entre professionnels sont assurés aux mois de juillet et septembre.

Améliorations pour les 5 prochaines années

Progresser dans la connaissance des besoins des jeunes et des familles pour :

- proposer à chacun des réponses adaptées et évolutives à l'échelle individuelle
- faire évoluer nos réponses en ce qui concerne l'accompagnement
- faire évoluer le PIA dans sa forme et concentrer nos efforts sur l'analyse fonctionnelle

PARTIE 6 :

Quels sont les parcours possibles des jeunes depuis leur entrée jusqu'à la sortie de l'établissement ?

6-1 : PARCOURS POSSIBLES DES JEUNES

Mon enfant peut-il rester dans votre établissement tout le long de son parcours scolaire ?

Y-a-t-il des liens avec l'extérieur ?

C'est la MDA qui décide avec vous, votre enfant et l'aide de l'enseignant référent du parcours général de votre enfant. Nous travaillons en partenariat avec vous.

Des relais sont faits avec l'accord du jeune et de sa famille avec les professionnels qui suivent les jeunes avant l'entrée dans l'établissement ainsi que ceux qui suivront les jeunes à leur sortie.

L'objectif principal est d'éviter les ruptures dans le parcours du jeune et de garder un maximum de lien avec l'environnement du jeune qu'il soit scolaire, culturel ou sportif.

Avant l'entrée à l' IES

Projets visant à développer des compétences :

- dans le langage et la communication
- dans l'autonomie (hygiène, transport…)
- pour l'insertion sociale
- dans les apprentissages scolaires
- pour l'insertion professionnelle

Après la sortie de l'IES

Projet Avant l'entrée → Projet pendant la durée de l'accompagnement par l'IES → Suite du projet

Liens avec l'environnement scolaires, sportif, culturel

Mon enfant peut-il retourner dans le système ordinaire quand nous le souhaitons ?

Et si je veux retrouver mes copains d'avant ?

Et si je veux rester dans ce nouvel établissement ?

Les entrées dans l'établissement peuvent se faire tout au long du parcours scolaire de votre enfant à partir du moment où il y a :

- Une notification de la MDA/MDPH
- Une validation de l'inscription par le directeur de l'établissement spécialisé

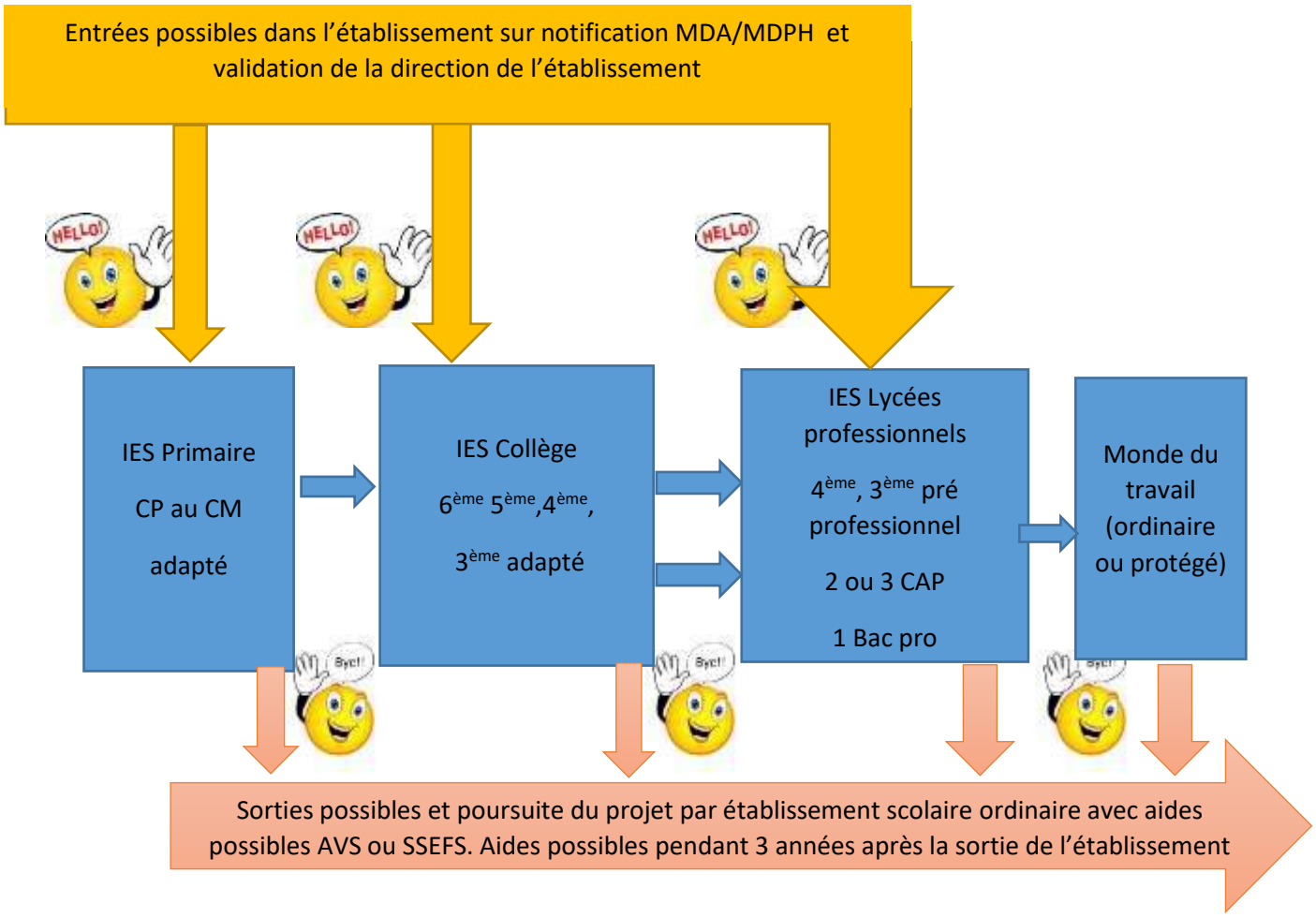

La sortie de l'établissement peut se faire également à tout moment au cours de la scolarité du jeune à la demande du jeune et ou de sa famille. La demande est à faire à la MDA afin que celle-ci notifier le changement, étudier les nouvelles demandes et valider une nouvelle orientation avec de nouveaux suivis et aides si nécessaire.

6-2 : Comment faire l'inscription ?

Comment faut-il faire pour que mon enfant puisse être inscrit dans votre établissement ?

Il y a toute une démarche administrative à faire.

Lorsque votre enfant est scolarisé dans l'école proche de votre domicile et que des difficultés apparaissent, le professeur ou le directeur de l'établissement scolaire se doit de vous proposer une réunion d'équipe éducative qui va étudier les difficultés de votre enfant et les aides à apporter.

Au cours de cette réunion, des demandes d'aides humaines (aide à la vie scolaire (AVS)) ou d'aides techniques peuvent être demandée et transmises à la MDA (maison départementale de l'autonomie ou MDPH dans les départements voisins). Lorsque les difficultés sont importantes, des demandes d'orientations peuvent également être demandées à la Maison Départementale de l'Autonomie afin que votre enfant puisse être orienté vers une structure médico-sociale plus adaptée aux besoins de votre enfant.

Ce sont ces commissions qui décident de l'orientation des jeunes vers notre établissement.

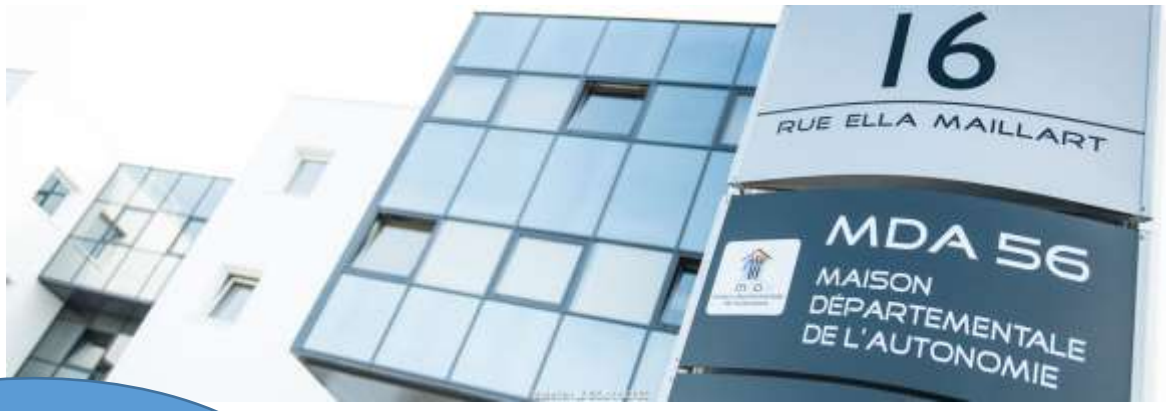

Une fois la notification MDA obtenue, l'inscription est-elle automatique ?

Y a-t-il une liste d'attente ?

La MDA peut notifier une orientation vers un établissement spécialisé mais l'inscription n'est pas automatique pour le jeune.

Les parents doivent prendre contact avec la direction de l'établissement spécialisé pour demander l'inscription de leur enfant entre le mois de décembre et le mois de mars pour l'année scolaire suivante.

Le directeur reçoit alors la famille avec le chef de service pour une présentation du fonctionnement de l'établissement et un point sur les attentes de la famille ainsi que sur les besoins du jeune.

Si les parents sont intéressés, ils valident la demande d'inscription et transmettent un dossier comprenant les différents bilans qu'ils peuvent avoir en leur possession.

- Bilans médicaux
- Bilan orthophoniques
- Bilans en psychomotricité
- Bilan neuropsychologiques
- ...

Une commission interne est alors organisée avec la présence de la direction, des médecins et d'un neuro psychologue afin de vérifier

- que les besoins et les attentes du jeune et de sa famille correspondent au projet de l'établissement
- la possibilité de l'établissement à répondre aux besoins du jeune et aux attentes de la famille.

Une période d'observation peut être demandée à la MDA et aux familles si des questions importantes restent sans réponses ou si la famille le demande.

Quelle que soit la réponse, nous savons que c'est une période compliquée pour les familles qui sont dans le doute, le stress et l'inconnu.

- Si la réponse est positive et qu'il y a de la place, un lien est alors réalisé avec la direction de l'établissement scolaire afin de réaliser les inscriptions.

- Si la réponse est positive mais qu'il n'y a pas de place au sein de l'IES, l'inscription est retardé et le dossier mis en attente pour au moins une année scolaire.

- Si la réponse est négative, la commission réfléchit sur une structure qui pourrait accueillir le jeune.

La direction reprend systématiquement contact avec la famille et la MDA pour les avertir de la réponse et de la possibilité ou non d'inscription dans les 2 structures : l'IES Gabriel Deshayes et l'établissement scolaire.

Visite, essai, mise en situation

L'organisation de la prise en charge => La continuité des interventions au sein de l'établissement spécialisé

- Les modalités d'accueil et d'admission : les premiers contacts, les éventuelles visites de pré-admission, les périodes d'essai, les processus et procédures d'orientation et de décision, la gestion de la liste d'attente…
- Les volets techniques du projet d'établissement ou de service : Projet de soins, projet de vie, projet pédagogique, projet thérapeutique, projet d'animation, projet architectural… => préciser la transversalité et les interactions entre ces différents volets

- **prendre en compte la trajectoire antérieure de la personne**

Les informations sur le parcours du jeune sont recueillies de quatre façons différentes et complémentaires dès le début de la prise en charge.

1 – La direction rencontre systématiquement les familles afin de leur présenter le fonctionnement de la structure et de recueillir des éléments concernant l'histoire scolaire du jeune. Les informations utiles à l'élaboration du projet individuel sont identifiées et écrites dans le dossier du jeune.
2 – Le médecin rencontre également la famille afin de retracer l'histoire du jeune depuis la naissance. Les informations utiles au suivi du jeune seront retranscrites aux professionnels.
3 – Le psychologue et l'assistante sociale qui ???? également rencontrer la famille afin de créer un lien qui peut s'avérer important pour la suite.

- **L'importance du premier contact.**

Une visite de l'établissement scolaire partenaire est systématiquement réalisée avant l'admission par le directeur. Cette visite doit permettre au jeune et à sa famille de valider cette partie du projet en prenant bien conscience du maximum de paramètres du projet.

Une période d'observation peut être proposée en fonction du projet du jeune avec l'aval de la MDA.

Avec l'accord des parents, les professionnels de l'établissement peuvent prendre contact avec les professionnels qui ont suivi le jeune.

6-3 : comment quitter la structure pour un autre projet ?

.

Qui dois-je contacter pour poursuivre le projet ou changer le projet de mon enfant ?

L'enseignant référent assure un lien entre la MDA, l'établissement scolaire et l'établissement spécialisé. Il organise une équipe de suivi de scolarisation chaque année où tous les professionnels sont présents. Un point sur la scolarité est alors réalisé. Il est décidé en équipe de la poursuite ou non de l'accompagnement du projet par l'IES.

La fin du suivi peut être proposé et décidé en fonction de l'évolution du projet du jeune et du choix de son parcourt scolaire. Un relais peut être proposé par un autre service de l'association, le SSEFS (service de soutien à l'éducation familial et à la scolarisation), qui accompagne des projets individuels spécifiques.

6-4 : Le service de suite pendant 3 années après la sortie du jeune de l'établissement

Quelqu'un peut-il m'aider encore une fois que j'ai quitté l'établissement ?

Pour continuer à vous aider et à répondre à toutes vos questions, les professionnelles du service sont présentes. L'équipe est composée de 3 professionnels à temps partielle : l'assistante sociale, la conseillère en insertion professionnelle et une éducatrice.

A la demande du jeune et de sa famille, les missions de ces professionnelles sont d'assurer le suivi et l'accompagnement du jeune ou de sa famille dans le but de favoriser la qualité de l'insertion scolaire, sociale et professionnelle. Ces actions visent à favoriser au maintien sans rupture du parcours du jeune et à la dynamique de l'insertion sociale et professionnelle.	

Cet accompagnement possible court sur une durée maximale de 3 ans au titre de l'article 8 du décret 89/798 du 27/10/1989 (annexes 24). Un protocole de sortie est mis en place avec :

- Un RDV avec un des membres de la direction pour officialiser la fin de l'accompagnement
- Une rencontre avec les professionnels du service de suite, échange sur les missions et remise d'une plaquette

Une fois l'accompagnement par l'établissement terminé, les professionnels du service de suite répondent aux différents besoins à la demande du jeune ou de sa famille :

- Sensibilisation DA/ TSL sur les sites scolaires, lycées de formation professionnel, entreprises
- Relais vers les dispositifs de droits commun (pôle emploi, mission locale, cap emploi, MDA…)
- Liens vers des services d'accompagnement GRAFIC/ ADAPT / URAPEDA
- Conseils pour des démarches administratives
- Liens vers des services sociaux
- Accompagnement éducatif ponctuel

PARTIE 7

Accompagnement de la scolarité : 3 possibilités

7-1 : 3 types d'accompagnement de la scolarité

Comment se passera la scolarité de mon enfant ?

La scolarité est dite « collective » car nous accompagnons toujours plusieurs jeunes au sein d'un même établissement scolaire avec qui nous signons des conventions de partenariats. Elles définissent les rôles et les missions de chaque structure.

La scolarisation en milieu ordinaire se fait en primaire, collège et Lycée professionnel. Les jeunes ont tous une double inscription au moins jusqu'au collège, une dans l'établissement scolaire partenaire et une dans notre établissement spécialisé. Il est sous la responsabilité des 2 structures et doit obéir aux deux types de règlements.
Les partenariats sont revus en fonction des besoins et du nombre de jeunes.

Scolarisation dans le milieu ordinaire

Classe spécialisée

Inclusion scolaire

L'établissement suit le rythme du calendrier scolaire. Les vacances sont sur les mêmes créneaux.

Si votre enfant habite trop loin du centre spécialisé, il est possible qu'une société de taxi assure son transport le matin et le soir. Des règles existent également dans les transports et un permis de bonne conduite existe afin que le jeune comprenne l'importance de bien se tenir afin d'éviter les risques d'accidents.

Il y a 3 possibilités de scolarisation.
Cet exemple avec le primaire est identique au collège et au Lycée.

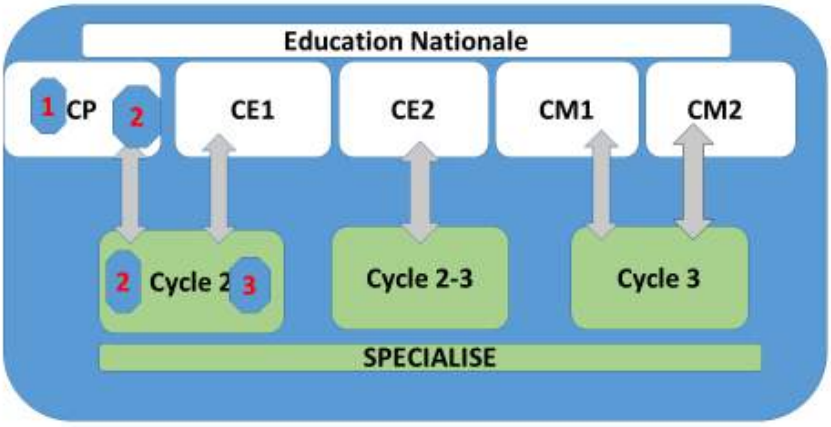

1 <u>1ère possibilité : scolarisation complète en milieu ordinaire</u>.
Les jeunes sont inclus à 100 % dans une classe ordinaire. Des professionnels de l'IES sont présents dans la classe ordinaire au côté de l'enseignant de l'Education Nationale.
Il permet :

- de traduire les cours,
- d'adapter le contenu du cours,
- d'adapter la trace écrite.
- de reprendre en direct les contenus pédagogiques
- d'assurer un lien en direct entre le jeune et l'enseignant
- …

Ce type de scolarité se fait surtout après les classes de 3ème pour les classes de CAP et de Bac professionnel.

2 <u>2ème possibilité : temps partagé entre la classe ordinaire et la classe spécialisée</u> en lien avec le projet du jeune.
Lors des réunions de fin d'année, le projet de la scolarité est travaillé pour trouver la meilleure complémentarité entre la classe ordinaire et la classe spécialisée.
Les cours en spécialisés sont réalisés par des professeurs spécialisés. Ce sont souvent des cours en lien avec la langue (français, histoire /géographie, anglais). Les autres cours peuvent se faire en classe ordinaire avec un accompagnement par des professionnels spécialisés.
En fonction des projets des jeunes, des ateliers de découvertes professionnelles peuvent être proposés aux jeunes.

3 <u>3ème possibilité : pas ou très peu d'inclusion dans une classe l'école</u>.
Un trop faible développement du langage ou des problématiques associées ne permettent pas tout le temps d'organiser des temps d'inclusion autre qu'en sport ou en arts visuels. Presque tous les cours se font dans la classe spécialisée. La recherche d'une inclusion sociale est toujours et d'autres partenariats possibles sont systématiques. Des ateliers de découvertes professionnelles et pré professionnels sont systématiquement proposés.

Avez-vous du matériel adapté ?

La pédagogie et les matériels utilisés sont adaptés aux objectifs et aux capacités des jeunes. De nombreuses salles spécialisées sont équipées de tableau numérique, d'ordinateurs et de tablettes numériques

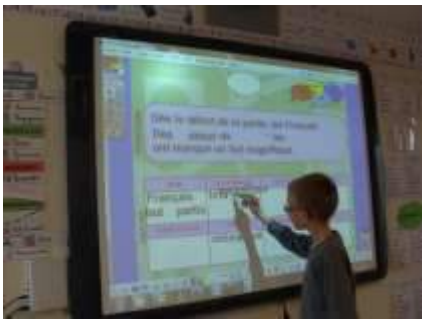

Si mon enfant ne peut pas passer de diplômes ?

Certains jeunes ne peuvent pas passer un diplôme car ils ont trop de difficulté au niveau des apprentissages scolaires. Dans ce cas, un accompagnement vers un milieu professionnel protégé peut être assuré avec l'aide des professionnels des équipes éducatives, pédagogiques et thérapeutiques.

Améliorations pour les 5 prochaines années

- Développer le travail avec nos partenaires et le réseau « différents et compétents »
- Développer la qualité de nos bilans de compétences
- Développer les adaptations proposées
- Utiliser de manière plus efficace les outils numériques

7-2 : Ateliers pré professionnels proposés pour les jeunes en lien avec les apprentissages

Les ateliers pré-professionnels s'adressent à des jeunes âgés de 14 à 20 ans qui ont besoin de relier les apprentissages théoriques aux apprentissages plus techniques. Ces liens leurs permettent de donner du sens à ce qu'ils font et les préparent pour leur vie d'adulte. Ces ateliers sont adaptés et personnalisés selon le besoin de chacun.
A cet âge et en fonction du type de handicap, nous pouvons retrouver différents profils :

- ceux qui n'ont aucune idée quant à leur orientation professionnelle
- ceux qui ont des idées bien précises en tête et qui se projettent déjà sans vraiment connaître le degré de faisabilité quant au métier choisi
- ceux qui considèrent ou pour qui, on considère qu'une professionnalisation ne peut être envisagée au regard de leur handicap.

Pour tous ces profils, un besoin commun apparaît primordial, celui d'être accompagné à un moment crucial et quelque peu décisif de leur vie.
Ces ateliers sont à placer en lien avec des stages et la recherche d'une voie professionnelle. Les 3 réunis sont un bon moyen de trouver sa voie et s'insérer le mieux possible dans la formation professionnelle. Cela permet également d'avoir un aperçu des différents corps de métiers existants, de comprendre les enjeux et les impératifs du monde du travail.
Cette démarche doit se faire en lien avec les parents. Ils doivent pouvoir être actifs et participer à la recherche de stage, tout comme le jeune.

3 ateliers sont actuellement proposés aux jeunes : atelier cuisine, bois et horticulture. L'objectif est de les développer et d'ajouter un atelier couture et technique de nettoyage des locaux. Ces ateliers doivent permettre aux jeunes de pouvoir découvrir différents possibles. Ils peuvent se faire soit dans l'enceinte de l'IES, soit dans le cadre de partenariats avec les établissements scolaires, soit dans le monde du travail en collectif ou en individuel.

7-2-1 : atelier cuisine

Ces ateliers se font actuellement chez un partenaire mais leur bâtiment actuel doit être vendu. Nous travaillons donc actuellement sur un projet de restructuration de de notre cuisine traditionnelle situé au niveau de notre internat afin de la transformer en cuisine qui puisse accueillir une cuisine pédagogique. Un éducateur technique spécialisé doit mener cet atelier dès septembre 2018. Ce professionnel sera également en responsabilité d'accompagner les jeunes de l'IES qui font le CAP APR (agent polyvalent de restauration) ce qui a but de créer du lien entre des apprentissages au sein de la structure et des apprentissages au sein de structures de l'Education Nationale.

L'atelier cuisine et la préparation de repas permettent de travailler plusieurs objectifs :

- Apprentissage de gestes techniques
- Apprentissage des règles d'hygiène et de sécurité
- Maintenir son attention et sa concentration sur des temps de plus en plus longs
- S'organiser et planifier des tâches à effectuer
- Développer ses capacités sensorielles du jeune
- Développer ses capacités motrices : la motricité fine et globale, la dextérité, la coordination sont requises
- Se valoriser
- Développer son estime de soi
- Développer le travail en groupe et la notion d'équipe qui sont des facteurs d'intégration et de socialisation
- Développer sa communication et son langage
    - La notion de partage est également très présente, à la fois dans les contraintes (répartition des tâches, du travail) et dans la récompense (partage du résultat)
- Développer son indépendance et son autonomie dans la vie quotidienne

7-2-2 : atelier bois

Cet atelier amène le jeune à reprendre confiance en lui et à se reconstruire une image positive.

Quelques objectifs de l'atelier bois :

- Développer l'autonomie, la motivation et le dynamisme de chacun en utilisant des outils spécifiques et un matériau noble, le bois
- Travailler en équipe
- Evoluer à son propre rythme
- Aller jusqu'au bout d'un projet
- Socialisation de l'enfant (travail de groupe, partage des tâches, respect des horaires de l'atelier)
- Respecter et Connaître le matériel et leur fonction, acquérir des notions de mesure, connaître les règles de sécurité…
- Maîtriser une machine (perceuse, scie à chantourner…); savoir comprendre et suivre un plan
- Acquérir des notions de mesure
- Respecter la sécurité d'autrui, les règles et les consignes

L'atelier est l'occasion de découvrir le monde professionnel par des sorties extérieures que ce soit vers des Lycées professionnels ou des entreprises.

7-2-3 : atelier éducatif potager- jardin « je mange ce que je sème »

Le jardinage constitue une excellente initiation au travail individuel et collectif. Méthode, régularité et opiniâtreté sont en effet indispensables pour que la terre cultivée produise. Les enfants peuvent découvrir cette évidence et peuvent mesurer très concrètement les fruits de leur travail. Ils apprennent ainsi à se responsabiliser et à se confronter aux contraintes de ce métier. Les liens avec la matière SVT, les mathématiques et le français sont importants.

Ce premier atelier va être enrichi d'un atelier pré professionnel plus spécialisé horticulture en lien avec un Lycée professionnel horticulture sur Hennebont.

Les objectifs de cet atelier sont les suivants :

- Permettre aux enfants de s'enrichir comme citoyens dans le respect et la connaissance de la nature.
- Permettre aux enfants d'observer, faire pousser, agir, toucher, goûter, communiquer
- Acquérir des connaissances et leur permettre de s'approprier le lieu
- Travailler la motricité fine (respect des distances entre les graines, les allées, bon apport en eau …)
- Aborder le travail en équipe (respect des différences, de rythme et besoins, des horaires …)
- Développer les repères dans le temps et l'espace (rythme de la nature, se repérer dans la serre/ légumes ..)
- Respect des règles,
- Apprendre les bases de la sécurité
- Vente de la production
- Découvrir des fruits et légumes moins communs

Améliorations pour les 5 prochaines années

Enrichissement des ateliers éducatifs actuel avec le développement d'atelier pré professionnels au sein de l'établissement spécialisé et en lien avec des Lycées professionnels et des entreprises

Développer le travail avec nos partenaires et le réseau « différents et compétents »

Développer la qualité de nos bilans de compétences

Travailler en lien avec le projet associatif de création d'un restaurant

Création de mini-entreprises afin de vendre les productions dans un contexte entrepreneurial

7-3 : Orientation professionnelle

Comment accompagner-vous mon enfant pour qu'il choisisse un métier

Le choix de l'orientation est une question délicate pour le jeune et sa famille.

A partir de la classe de 4ème, les jeunes vont pouvoir rencontrer une conseillère en orientation de l'établissement.

Un travail régulier va alors se mettre en place en lien avec les parents, le professeur titulaire de la classe et la conseillère en insertion professionnelle

- Accompagnement des jeunes dans la définition d'un projet de formation cohérent au regard de leurs compétences, leurs besoins particuliers, leurs éventuelles limitations d'activité et leurs souhaits.
- Proposition de différents stages de découverte en milieu professionnel ou en atelier professionnel pour faire le point sur les compétences, les difficultés et besoins du jeune au regard des tâches professionnelles.
- Mise en place d'un livret « passeport d'orientation et de formation » pour permettre au jeune de garder la trace de son parcours et de son évolution.
- Organisation de plusieurs entretiens personnalisés

Devons-nous nous débrouiller seuls pour trouver un stage en entreprise ?

Le stage est un temps fort pour le jeune et sa famille. Il est important de bien préparer le temps du stage avec les objectifs attendus pendant les stages.

Le jeune et sa famille peuvent être accompagnés s'ils le souhaitent lors :

- Du choix du stage
- De la construction du CV, des lettres de motivations
- De La présentation du jeune à l'entreprise avec les points d'attention et d'adaptation nécessaire

Quels choix avons-nous après la classe de 3ème , après une première formation professionnelle ?

Des réunions régulières vont avoir lieu au cours de la scolarité afin de réfléchir au projet.

Après la classe de 3ème, le jeune peut poursuivre sa scolarité :

- avec l'IES Gabriel Deshayes.
    - L'IES accompagne certaines formations professionnelles. Ces formations peuvent évoluer en fonction des demandes des jeunes. Actuellement, nous accompagnons des jeunes en :
      - CAP jardin paysager, aide à la personne, carosserie/peinture, mécanique nautique et agent polyvalent de restauration.
      - BAC pro service à la personne

- Sans l'aide de l'IES Gabriel Deshayes
    - Les jeunes peuvent poursuivre leur scolarité avec le système ordinaire vers :
        - les Lycées d'enseignements général, technologique ou professionnel avec l'aide d'AVS ou du SSEFS Gabriel Deshayes
        - Les CFA en lien avec les associations ADAPT ou URAPEDA

-

L'orientation va pouvoir être réussie suite :

- Aux recherches, aux informations trouvées (internet, portes ouvertes, expériences des professionnels…)
- Aux différents stages, visites d'entreprises, journée portes ouvertes, journées organisées dans les ateliers de lycées professionnels …
- Aux rencontres avec d'autres jeunes
- Aux rencontres avec d'autres professionnels

Partie 8

Accompagnement éducatif

8-1 : Une équipe socio-éducative au service du jeune et de sa famille

Des professionnels éducatifs en lien étroits avec les autres professionnels

Je souhaite qu'un professionnel m'aide à devenir plus autonome et à m'apprendre à avoir des copains et des copines

Mon enfant n'ose pas aller vers les autres, comment peut-on l'aider ?

8-1-1 : principales missions de l'équipe éducative auprès des jeunes et de leurs familles

L'éducateur aide et accompagne les jeunes et leurs familles. Il accompagne le jeune au développement de sa personnalité, son épanouissement, sa capacité de socialisation, son autonomie et son insertion sociale.

Il établit une relation de confiance et construit son intervention en fonction de de l'histoire de la personne et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, sociales et culturelles.

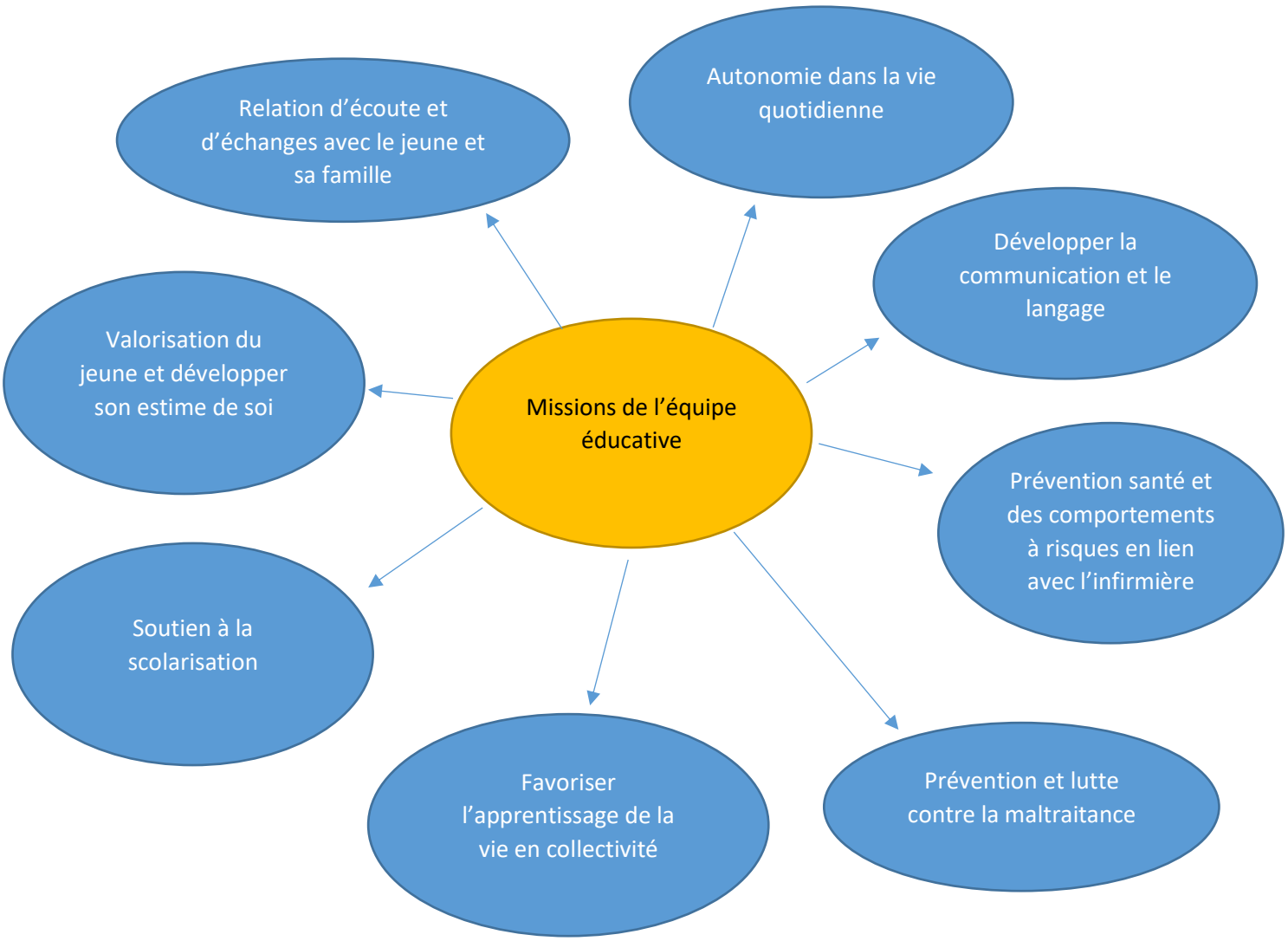

8-1-2 : besoins d'accompagnement sur le plan social

Est-ce que je peux faire appel à elle si j'ai des doutes ou un problème important

J'ai 18 ans. Est-ce qu'elle peut m'aider dans mes démarches pour à devenir autonome ?

L'assistante sociale est présente pour répondre à toutes vos interrogations. Elle travaille en lien étroit avec les autres professionnels de l'équipe et tout particulièrement le service éducatif. Elle est lié au secret.

Elle a un champ de compétence très large et il ne faut pas hésiter à faire appel à elle en cas de doutes ou de questions.

Elle peut :

- Rencontrer les parents et effectuer une évaluation globale de la situation (familiale, administrative, professionnelle, financière, logement, santé/handicap, …)

- Rechercher avec les personnes des solutions face aux difficultés rencontrées, à partir de leurs ressources et/ou des ressources mobilisables sur l'extérieur (dispositifs de droit commun : service social de secteur, MDA, CAF…)

- être un soutien à la parentalité

- accompagner vers des mesures d'aide éducative, participer à la réflexion et à la rédaction des informations préoccupantes pour les situations relevant de la protection de l'enfance

Elle a un temps d'échanges régulier avec les autres professionnels de la cellule famille pour coordonner nos actions (éducateurs et psychologues)

8-1- 3 : l'accueil en internat éducatif

L'internat éducatif se situe sur le site de l'association et peut accueillir jusqu'à 35 jeunes. Il peut être proposé dans plusieurs cas de figure comme l'éloignement du domicile, le besoin du jeune de communiquer avec ses pairs, le besoin pour la famille et le jeune de temps de répit…

L'internat est notifié par la MDA.

Une équipe éducative, composée de 6 moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés, accompagne les jeunes du lundi soir au vendredi matin sur les temps périscolaires (matins, soirs, mercredis après-midis).

Les jeunes de l'internat présentent une surdité et/ou des troubles du langage et certains, avec une

problématique associée. De plus, 3 enfants déficients visuels sont accueillis deux fois par semaine.

Missions éducatives :

A l'internat, les éducateurs assurent un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chacun. Ils effectuent un suivi scolaire individualisé en lien avec l'équipe pédagogique et organisent la vie quotidienne.

Par ailleurs, les éducateurs régulent et soutiennent les relations sociales au sein de l'internat. Ils favorisent le dialogue et apportent un soutien auprès des familles de chacun des jeunes.

Enfin, ils soutiennent l'inclusion sociale de chacun par des projets éducatifs pensés en équipe. Chaque action éducative est pensée selon le projet de chaque jeune.

En lien avec l'équipe pluri disciplinaire, l'équipe éducative se réunit chaque semaine afin de réfléchir au sens et à l'évolution du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) des jeunes. Chaque usager a un référent PIA qui est responsable de la cohérence et du suivi de projet.

L'internat éducatif est constitué de trois groupes de vie : le groupe Hiboux (9-14ans), le groupe des Cygnes (14-16ans), le groupe des Colombes (16-20 ans) et d'une maison semi autonome "Pen Lan".

Organisation :

Les jeunes sont réveillés vers 7 heures par l'éducateur qui les accompagne à la salle à manger pour le petit-déjeuner. Après la toilette, ils partent ensuite vers l'école, le collège ou le Lycée d'intégration, à pied ou en bus.

Ils prennent le repas de midi sur le lieu de scolarisation.

Entre 16h et 18h selon les horaires des cours, les jeunes reviennent sur l'internat où les attend un goûter, suivi d'un moment de détente. Puis c'est le temps de l'étude avec le soutien de l'équipe éducative. Après les devoirs, ils ont des temps de détentes (sports, jeux de société, moment d'échanges…). L'infirmière est présente tous les soirs afin d'assurer les soins et la prise des médicaments pour les jeunes qui en ont.

Aide aux devoirs	Temps de détentes	Temps de soin	Temps de partage	Temps de découvertes

Après le repas, servi à 19 heures, ils peuvent continuer à travailler, échanger avec leurs camarades ou pratiquer des activités.
En soirée et le mercredi après-midi, des activités culturelles et sportives leurs sont proposées, soit au sein de l'établissement, soit à l'extérieur.

Le soir, les téléphones portables sont récupérés lorsqu'ils vont se coucher.
Peu avant le départ de l'équipe éducative, deux surveillants de nuit assurent la surveillance jusqu'au lendemain matin 7h, heures d'arrivée des éducateurs qui assurent le lever. Les

8-2 : Autonomie dans les déplacements et transports : passage des ASSR 1et 2 et du code de la route

Mon enfant sera-t-il autonome pour se déplacer ?

Tout est organisé afin que le jeune gagne progressivement son autonomie au niveau des déplacements que ce soit à pied, en vélo, en bus, en train. Cela commence petit lorsqu'il doit faire des sorties scolaires, aller à la piscine. Cet apprentissage se poursuit au collège et au Lycée où il va apprendre très souvent à utiliser le bus puis le train si nécessaire.

Est-ce que j'aurai mon permis un jour ?

Votre enfant commence à apprendre les règles du code de la route à partir de l'école primaire où il va passer le permis piéton.

Au collège, il va continuer à travailler le code de la route et va passer 2 épreuves indispensables pour la suite : l'ASSR 1 (attestation scolaire de sécurité routière niveau 1) en classe de 5ème puis l'ASSR 2 en classe de 3ème.

A partir de l'âge de 16 ans et après validation par un médecin spécialisé, il pourra s'inscrire dans une auto-école pour l'apprentissage du code de la route. Des cours de code peuvent-être donnés en soutien de façon bénévole

- Par des professionnels de l'IES
- par des moniteurs diplômés une fois par semaine en soirée sur l'IES avec l'appui d'un interprète.

Ces cours vont aider le jeune à passer son examen de code, examen qu'il pourra passer en même temps que les autres personnes ou bien lors de sessions spécifiques avec interprète dans la ville d'Auray.

Une fois le code en poche, il pourra prendre des cours de conduite dans l'auto-école où il sera inscrit. Des professionnels de l'IES pourront aider le jeune lors des toutes premières leçons de conduite afin que le lien puisse s'établir entre le jeune et le moniteur d'auto-école.

Améliorations pour les 5 prochaines années

- Adapter les cours de code aux difficultés des jeunes
- Passer par une phase de simulation
- Développer la possibilité pour les jeunes les plus en difficultés de conduire des voiturettes

Partie 9 : accompagnement thérapeutique

Accompagnement en matière de santé et prévention de la maltraitance

9-1 : missions du pôle thérapeutique

Le volet thérapeutique du projet individuel d'accompagnement est mis en œuvre par un plateau technique diversifié, dans les champs médical, paramédical et psychologique.

Ces professionnels ont une connaissance approfondie du développement du jeune ainsi que des répercussions psycho-affectives et physiologiques de la surdité et des troubles sévères du langage.

Ils analysent la situation du jeune et observent toutes les composantes de son développement.

En lien avec les professionnels de l'équipe pluri disciplinaire, ils identifient les points forts du jeune et les freins qui perturbent ou bloquent ses apprentissages sur les plans langagiers, relationnels, pédagogiques et éducatifs.

Points forts

Freins

L'équipe thérapeutique participe à la réflexion de l'ensemble de l'équipe afin de déterminer comment le jeune peut arriver à passer ou contourner les obstacles qui lui semble insurmontables.

Cette réflexion permet de travailler le projet individuel du jeune ou sont fixés des objectifs en concertation avec le jeune et sa famille.

L'équipe est composée de :
- 3 médecins à temps partiel : 1 généraliste (O,1 ETP) et 2 spécialistes (ORL (0,12 ETP) , pédopsychiatre (0,33 ETP)
- 1infirmière (0,5 ETP)
- 1 audioprothésiste (0,05 ETP)
- 4 psychologues (1,25 ETP)
- 5 orthophonistes (4 ETP)
- 1 psychomotricienne (1 ETP)
- 1 ergothérapeute (0,5 ETP)
- 1 orthoptiste (0,1 ETP)

Qui suit l'évolution de la surdité de mon enfant ?

Qui je peux voir si je ne me sens pas bien ?

Les médecins vont assurer la surveillance médicale en lien avec la problématique de votre enfant.

Le médecin ORL assure le suivi médical systématique annuel des jeunes au niveau de l'audition.
Le médecin pédopsychiatre spécialisé dans le développement du langage et le médecin généraliste assure quant à eux le suivi des jeunes qui présentent un trouble sévère du langage.

Ils participent aux réunions de PIA du jeune et supervisent l'ensemble du travail de l'équipe para médicale.

Les psychologues réalisent des bilans et des suivis pour les jeunes qui en expriment le besoin.
Leur activité clinique s'exerce auprès des enfants et adolescents qui expriment des difficultés liées à :

- l'acceptation du handicap,
- des difficultés relationnelles au sein de l'établissement et/ou en famille,

Les psychologues peuvent être amenés à travailler avec les familles.

Les suivis peuvent s'effectuer :

- en séances individuelles (le plus souvent hebdomadaires),
- en groupe avec le plus souvent l'appui d'un éducateur

Améliorations pour les 5 prochaines années

- Améliorer les liens entre les professionnels des équipes médicale, para médicale, éducative et pédagogique
- Renforcer la place du médecin et son rôle dans l'analyse fonctionnel

9-2 : Prévention et santé

L'infirmière est présente afin de suivre et de coordonner les actions des professionnels au niveau de la santé et de la prévention.

2 grands axes sont suivis :

- apprendre à prendre soin de soi et des autres
- éviter les conduites à risques

Mon enfant est au primaire et je ne sais pas trop comment lui apprendre ce qui est en lien avec sa santé et son corps?

Nous avons plusieurs actions tout au long de la scolarité en école primaire :

- « apprendre mon corps et son développement (pour les garçons et pour les filles)
  - Prendre soin de soi : hygiène, sommeil, connaissance de son corps avec le vocabulaire adapté

- Education nutritionnelle
  - Education alimentaire (dialogue, jeux, ateliers repas…)
  - Importance de l'activité physique

- Relation aux autres
  - Notion de respect
  - Sensibilisation sur le harcèlement

- Prévention sur les jeux dangereux

Poursuivez-vous vos actions au moment du collège et du Lycée ?

Les actions de préventions se poursuivent régulièrement au collège et au Lycée. Elles se font avec l'infirmière en lien avec d'autres professionnels comme l'éducateur, le professeur, le psychologue ou d'autres intervenants

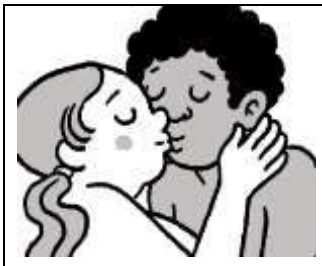

1 – Education à la sexualité

- Sur le plan biologique (anatomie, puberté, grossesse, prévention des maladies sexuellement transmissibles (MST), contraception, IVG…
  - Power point, planning familial, jeux, quizz

- Sur le plan psycho affectif (estime de soi, confiance en soi, émotions, sentiments, orientation sexuelle, identité
  - Atelier estime de soi, informations, planning familial

Sur le plan social (égalité fille/garçon, discriminations, homophobie, harcèlement, internet et réseaux sociaux, cyber harcèlement, pornographie, notion de consentement, prévention des violences sexuelles, découverte des lois et du code pénal…)

-Informations en cours, Lien avec la gendarmerie

2 – sensibilisations aux conduites addictives en lien avec la gendarmerie, association Douar Nevez, ANPAA …

- Sensibilisations aux dangers : tabac, alcool, drogues, internat, jeux dangereux

3 – apprendre à avoir une bonne hygiène de son corps

- Activité physique
- Hygiène bucco-dentaire et corporelle
- nutrition

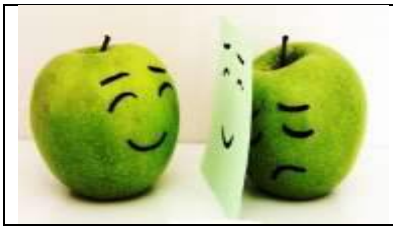

4 – prendre conscience de la notion de mal-être et comprendre que l'on peut en parler à quelqu'un pour ne pas rester avec (lien avec infirmière, éducateur, psychologue)

9-3 : Prévention et lutte contre la maltraitance, vers la bientraitance

Qu'est-ce que maltraitance exactement ?

La maltraitance est l'ensemble des violences, abus ou négligences commis par

- des adultes (professionnels ou parents) envers un ou plusieurs jeunes
- des jeunes envers d'autres jeunes.

Sont qualifiés de « violence » les mêmes faits de jeunes envers des adultes.

Il existe différentes formes de maltraitance.

- Les formes actives
  - Les violences physiques (coups, brûlures, violences sexuelles…)
  - Les violences psychologiques (langage irrespectueux, non-respect de l'intimité, chantage…
  - Le harcèlement quel qu'il soit
  - Les violences matérielles et financières (vols, escroqueries diverses…)
  - Les violences médicales (non information sur les traitements ou les soins, défaut de soins de ré éducation…)
  - La privation ou violation des droits (limitation de la liberté de la personne…)
  - Les contentions (contentions chimiques, physiques…)
  -
- Les formes passives
  - Négligences relevant
    - De l'ignorance
    - De l'inattention de l'entourage
    - La tentation de se substituer à la personne dans la prise de décision

Nos enfants ont-ils plus de risque de fait de maltraitance ?

J'ai souvent peur que l'on me fasse du mal car je ne comprends pas tout ?

On s'est déjà moqué de moi mais je n'ai pas su quoi faire ?

On m'a déjà traité d'imbécile car j'ai du mal à parler mais je comprends tout et ça me fait mal à l'intérieur ?

Les risques dont peuvent être victimes les jeunes en raison de leur vulnérabilité ou leur pathologie sont répertoriés dans le dossier « maltraitance » accessible au secrétariat.
Ces risques font l'objet d'une analyse au regard des caractéristiques des personnes accueillies et tout incident est transcrit dans le registre « notes d'incidents ».

Les personnels sont sensibilisés et formés à prévenir et repérer les différents types de maltraitance.
Les professionnels restent très vigilants et sont particulièrement attentifs pour les jeunes les plus à risques.
La parole des jeunes est systématiquement écoutée et des actions sont rapidement menées par les professionnels ou la direction dès que nécessaire.

surveillance

écoute

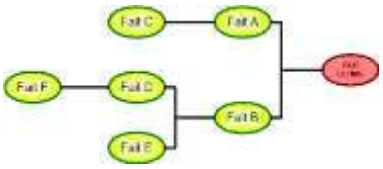

Analyse des faits

Tout professionnel de l'établissement au fait de maltraitance se doit de le signaler le plus rapidement possible à la direction de l'établissement sous peine de sanction.

De même, les jeunes sont informés et préparés à reconnaître les risques et à s'en prémunir. Des actions de sensibilisations sont conduites auprès du jeune.

L'observation du climat émotionnel au sein de la structure, des indices de détérioration et des évènements critiques est réalisé régulièrement par la direction (conseil de la vie sociale, réunion de délégués de classe, signalements de jeunes, de parents, liens avec les partenaires…).
L'analyse régulière des incidents permet à la direction de déclencher des actions appropriées.

Que faites-vous lorsque vous découvrez de la maltraitance ?

Est-ce que quelqu'un me protègera si je dis quelque chose?

Le ou les jeunes sont reçus par la direction. Ils sont protégés.

Les parents sont systématiquement avertis le plus rapidement possible dès la connaissance des faits sauf si ceux-ci sont responsables des faits de maltraitance.
Le référent du jeune est également mis au courant.

L'établissement dispose de protocoles écrits de signalement relatif à différents types de maltraitance.

Une cellule constituée de professionnel et de la direction se réunit très rapidement au niveau de l'établissement afin de réfléchir et de décider de la meilleure réponse possible

Selon la gravité des faits, le directeur peut :

- Convoquer les parents si les faits se passent au sein de la famille et proposer l'aide de professionnels de la cellule « accompagnement famille renforcée ». Les professionnels de cette cellule (psychologue, assistante sociale, éducateur spécialisé) vont vous aider et vous conseiller.

- Prendre conseil auprès de la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes)
- Avertir le procureur de la République
- Informer le directeur de l'Agence Régionale de Santé.

Le directeur informe systématiquement les personnes accueillies et leurs responsables légaux des démarches engagées sauf si cela peut nuire à la personne concernée.

L'établissement soutient et protège la personne maltraitée. Un référent (nommé en fonction de la situation) accompagne la personne au cours de la procédure si elle le souhaite. Une aide psychologique est systématiquement proposée.

L'auteur ou les auteurs des faits de maltraitance sont systématiquement éloignés de la personne maltraitée et sanctionnés si nécessaire.

PARTIE 10

Rappel de nos principes majeurs d'intervention

10-1 : développement permanente de la qualité

L'établissement est dans un processus de recherche permanente de la qualité.
Cette démarche qualité est déterminée par la politique qualité de l'établissement qui veut que la recherche de la qualité maximale soit continuelle. C'est une « façon de penser» au niveau de l'établissement.
Les éléments de cette démarche sont :

- s'interroger sur les besoins des usagers, les pratiques, l'organisation ou les résultats,
- chercher à analyser les situations, les points forts, les points faibles, conforter les acquis et comprendre les dysfonctionnements,
- mettre en œuvre des dispositions pour améliorer la qualité, s'assurer que ces dispositions sont efficaces
- assurer la formation permanente des professionnels de l'IES

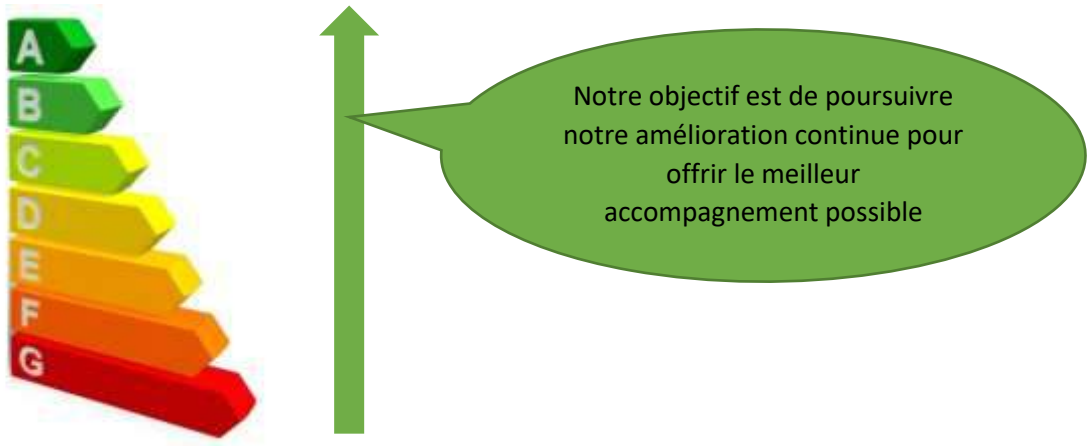

Pour mener à bien cette politique qualité, des professionnels volontaires sont devenus correspondants qualité. Ils sont au nombre de 4 et représentent le pôle pédagogique, socio-éducatif et para médical. Ces correspondants qualité sont en lien permanent avec l'ensemble des professionnels et la direction. Des réunions sont organisées tous les 15 jours.

Missions du groupe qualité :

- Recueil et transmission des informations entre les professionnels et la direction
- Veille par rapport aux RBPP
- Lien avec le projet d'établissement, les évaluations internes/ externes et le CPOM

Modalités :

- Mandat de 2 ans renouvelable
- Temps dédié : 2 heures tous les 15 jours
- Restitution des travaux au fur et à mesure de leur évolution et en direct lors des réunions générales IES
- Pas de rôle hiérarchique

10-2 : donner une place centrale aux jeunes et à leurs familles

Le fonctionnement de notre établissement tend à donner une place de plus en plus importante aux jeunes et à leur famille. Même si nous avons beaucoup progressé sur ce plan, de nombreux efforts sont encore à faire afin que cette place soit plus importante et que les souhaits des jeunes et des familles soient mieux recueillis par les équipes et la direction.

Nous souhaitons que les parents puissent créer une association de parents ou rejoindre l'association de parents « Ensemble, nous aussi ». Cette association est très liée à l'association Gabriel Deshayes et sa présidente siège au bureau de l'association ainsi qu'à la commission de la CDAPH qui statue sur les orientations des jeunes au niveau de la MDA.

10-3 : placer le développement de la langue au centre de toutes nos attentions

Parce que la langue et la communication sont essentielles pour un bon développement, à l'épanouissement et à l'insertion du jeune, il est essentiel que nous ayons en permanence cet objectif comme prioritaire.

Le jeune a besoin de se construire :

- une langue française oral ou une langue des signes
- une langue française écrite

Le jeune a également besoin qu'on lui montre les adaptations qui lui permettront de pallier à ses difficultés.

Cet apprentissage est long et difficile mais il peut être source d'un plaisir et d'une fierté immense lorsque l'on peut communiquer avec son enfant.

Nos efforts doivent se concentrer sur ces apprentissages et les adaptations nécessaire tout au long du développement du jeune.

Il est important également pour les jeunes qui sont en langue des signes que leur entourage apprenne cette langue. Cela permet aux jeunes de se sentir comme membre à part entière de leur famille. Cela demande des efforts de la part de tous mais ces efforts sont récompensés lorsque les parents, frères, sœurs, grands-parents peuvent discuter avec le jeune.

10-4 : éviter au maximum les ruptures dans le parcours des jeunes

Il est très important d'éviter au maximum les ruptures dans le parcours des jeunes que l'on accompagne.

Les ruptures peuvent se situer à 3 moments du parcours :

- à l'entrée à l'IES
- pendant notre accompagnement
- à la sortie de l'IES

Les liens sont essentiels à avoir avec les professionnels :

- qui ont accompagné les jeunes avant leur arrivée à l'IES
- qui accompagnent les jeunes pendant leur inscription à l'IES (changement d'équipe entre le primaire, le collège et le Lycée).
- qui vont accompagner les jeunes après leur passage à l'IES.

Ces liens doivent éviter une perte d'information sur le travail qui a déjà été réalisé et sur les adaptations qui fonctionnent le mieux pour le jeune. Ces liens doivent également permettre aux jeunes ainsi qu'à leurs parents d'être plus sereins.

10-5 : attention maximale sur les risques possibles pour le jeune au sein de la société : maltraitance, harcèlement

Les jeune que l'on accompagne sont souvent fragiles. Ils n'ont pas toujours les mots pour se défendre et n'ont pas toujours les notions de ce qui peut se faire ou pas.

De nombreux jeunes peuvent ainsi être victimes de moqueries soit directement, soit via les réseaux sociaux. Il est très important de les sensibiliser à tous les faits de sociétés qui peuvent arriver et de leur apprendre à se protéger (utilisation des réseaux sociaux notamment).

Les problèmes au sein de la famille peuvent également survenir et nous sommes également très vigilants. Le dialogue avec les familles est essentiel afin de comprendre les enjeux, les difficultés intra familial et de chercher ensemble des solutions pour améliorer des situations qui peuvent être compliquées.

Si la situation l'exige, nous pouvons faire des signalement à la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes) ou directement au procureur de la République si le sujet est grave. L'ARS est mise également au courant.

10-6 : Dispositifs de prévention des risques professionnels

Parce que des professionnels bien formés mais également bien sur leur poste de travail est essentiel pour un bon accompagnement des jeunes et des familles, la direction de l'association met en place toutes les conditions possibles pour que les salariés soient bien sur leur lieu de travail

L'association valorise et s'appuie sur les instances représentatives du personnel pour mieux appréhender la gestion des risques professionnels

- Existence d'un CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.
- existence d'un DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels. Ce document permet de suivre la pénibilité des différents métiers ainsi que d'étudier les aménagements possibles.
- existence d'une cellule d'écoute pour les salariés qui ne seraient pas bien dans leur poste de travail en lein avec les professionnels représentant les salariés.

D'autres actions sont mises en place et peuvent participer à la gestion des risques psychosociaux : l'entretien professionnel, les réunions institutionnelles…

Tous ces dispositifs doivent permettre à tous les professionnels d'être le plus efficaces possible dans les missions d'accompagnement des jeunes, de leurs familles ainsi que des professionnels partenaires.

Partie 11 :

10 objectifs opérationnels majeurs pour les 5 prochaines années

OBJECTIFS OPERATIONELS N°1 : renforcer la place et la parole du jeune et de la famille dans le fonctionnement global de l'établissement

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : la direction

Contexte et enjeux :

Le travail des professionnels change. Son objectif n'est plus de « prendre en charge » la personne « handicapée » mais d'accompagner et de permettre au maximum à la personne en situation de handicap de pouvoir mener une vie pleine et entière avec le sentiment d'une réelle appartenance au monde et à l'espace social et relationnel.

Ces changements sont préconisés et encouragés par les récentes lois et les politiques publiques actuelles. Cette nouvelle politique n'est pas sans effet sur les fonctionnements actuels ainsi que sur les habitudes de travail des professionnels et des directions.

Comme le propose Mr Marcel Jaeger (Titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale au Conservatoire national des arts et métiers), il faut « refonder le rapport aux personnes accompagnées et accueillies, sortir du langage incantatoire sur leur participation,…, encourager la créativité et les innovations qui permettent aux personnes en situation de handicap de comprendre, de décrire, d'influencer, voire de maîtriser les systèmes dans lequel ils sont bénéficiaires d'actions et d'interventions censées améliorer leur existence, et de compenser leurs dépendances et leur handicap ».

L'aspiration des jeunes accompagnés et de leurs familles à vivre avec le sentiment d'appartenir pleinement au monde doit être plus résolument soutenu par les professionnels et la direction.

Cela suppose de recentrer notre façon de regarder et de penser la personne par rapport à ses compétences et non par rapport à ses manques, ses difficultés ou ses souffrances.

Cela suppose également que la place du jeune et de la famille continue à prendre de plus en plus d'importance au niveau de notre fonctionnement et de notre organisation.

Plan d'actions : Mise en œuvre des adaptations nécessaires en vue de la réalisation du projet

Axe 1 : renforcer le fonctionnement du CVS et lui donner plus de force et de lisibilité au niveau de l'établissement et des instances politiques comme l'ARS. Action sur les années 2018 à 2020

Axe 2 : développer l'association de parents et lui donner une place de choix dans le fonctionnement de l'établissement en lien avec le CVS. Action sur 2018 et 2019.

Axe 3 : communiquer sur la place du jeune et de sa famille au sein de l'établissement et se rapprocher d'expériences existantes en France ou à l'étranger. (entre 2020 à 2022).

Critères d'évaluation retenus

Fonctionnement du CVS

- Nombre de réunion de préparation du CVS
- Nombre de réunion de CVS par an
- Diffusion des comptes-rendus aux parents
- Nombre de proposition ayant fait évoluer le fonctionnement de l'établissement

Création d'une association de parents

- Nombre de réunion par an
- Nombre de proposition envers la direction

Place du jeune et de sa famille

- Nombre de prise en compte des souhaits des jeunes et des familles quant à l'évolution de l'établissement

OBJECTIFS OPERATIONELS N°2 : Mesurer l'évolution du langage et de la communication tout au long de l'accompagnement du jeune. Mise en place de livrets de développement du langage et de la communication

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : le directeur

Contexte et enjeux :

Le développement de la communication et du langage chez le jeune est un des axes de travail le plus important pour les professionnels. Cela permet à un jeune de pouvoir se développer harmonieusement et de trouver sa place au sein de sa famille et au sein de la société.

Tous les professionnels sont attentifs à ce que le jeune progresse. Des bilans orthophoniques permettent déjà de voir comment évolue le langage mais ceux-ci ne sont pas assez lisibles pour l'ensemble des professionnels car ils restent très techniques.

L'enjeu pour l'établissement est de pouvoir créer un document qui permette de suivre assez simplement les points clés du développement de la communication et du langage oral et du langage en langue des signes.

Plan d'actions :

1 : mise en place d'un livret de développement du langage oral et de la communication

2 : mise en place d'un livret de développement du langage et de la communication en langue des signes

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser dans la mise en œuvre de l'action

Inspecteur technique de l'ARS
Médecins de l'IES
Orthophonistes de l'IES et du CAMSP
Professeur de langue des signes
Professeur spécialisé avec un bon niveau de langue des signes

Calendrier prévisionnel

Juin 2018 à juin 2020

Critères d'évaluation retenus

Pertinence des critères retenus à évaluer sur 3 années

Nombre de livret mis en place / nombre de jeune

OBJECTIFS OPERATIONELS N°3 : développement de l'offre d'apprentissage de la LSF pour les familles (parents, fratrie, famille élargie…)

Pilote de l'objectif opérationnel n° 3 : le directeur

Contexte et enjeux :

Contexte et enjeux :

- RBPP HAS : Surdité de l'enfant : accompagnement des familles et suivi de l'enfant de 0 à 6 ans, hors accompagnement scolaire
- RBPP ANESM: L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile
- RBPP : Les « comportements-problèmes » : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés

La loi du 11 février 2005 rappelle le libre choix des familles « dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, entre une communication bilingue, langue des signes et langue française et une communication en langue française»

Le développement de la langue pour un jeune déficient auditif n'est pas automatique comme chez un jeune entendant.
Toutes les études montrent l'importance de l'implication de la cellule familiale dans le développement du langage chez le jeune et ce dès le plus jeune âge. Plus la famille comprend l'importance du développement d'une langue, plus elle possède les outils pour communiquer avec son enfant et plus celui-ci pourra se développer harmonieusement sur tous les plans.
Cela nécessite une véritable collaboration entre parents et professionnels qui doivent construire ensemble et pour chaque enfant un projet communicationnel personnalisé.

Il est donc primordial d'assurer aux familles un soutien dans la durée, tant autour de l'annonce du diagnostic, que dans le choix et la mise en œuvre du projet de communication.

Des initiations individuelles ou collectives aux différentes techniques et modes de communication sont proposées aux familles par les professionnels de l'association :

- Langue des Signes Française (7 demi-journées par an en collectif)
- Langage Parlé Complété (7 demi-journées par an en collectif)

Ces temps sont trop peu nombreux pour un apprentissage correct de la LSF vu le temps important nécessaire pour cet apprentissage. Nous avons essayé de proposer une fréquence plus élevée de cours sur le site Gabriel Deshayes mais les parents et les fratries sont difficilement mobilisables pour plusieurs raisons :

- manque de compréhension de l'importance des aides à apporter à la communication
- éloignement du lieu d'habitation du centre Gabriel Deshayes où sont dispensés les cours
- non disponibilité de certains parents le samedi matin (données enquête auprès des familles du CAMSP de mars 2017 pour les 2 derniers points).

Il est important de signaler que le temps demandé pour apprendre la langue des signes est beaucoup plus important que celui nécessaire pour apprendre le LPC (de l'ordre de 50 heures)

- 200h pour pouvoir échanger sur les thèmes du quotidien ;
- 400 heures pour pouvoir échanger et argumenter un discours sans fautes grammaticales avec un signe fluide,
- 800 heures pour s'exprimer de manière fluide.

Nous ne sommes pas en mesure actuellement de proposer un accompagnement de qualité et adapté aux familles concernant l'apprentissage de la langue des signes.
Les familles peuvent se sentir largement démunies et beaucoup ne dépassent pas le cap d'un apprentissage basique. Ils ne poursuivent pas cet apprentissage au-delà de la découverte de la LSF par manque d'aide et de soutien suffisamment adaptés de la part de l'association et d'aides financières complémentaires.
Cela a comme conséquence directe une relation de faible qualité entre les membres de la famille et le jeune sourd avec des impacts sur le développement de son langage et de son développement psycho affectif.

Plan d'actions : Mise en œuvre des adaptations nécessaires en vue de la réalisation du projet

- Axe 1 : Poursuivre et développer l'accompagnement des familles dans le choix du mode de communication : 2018 à 2021
    - Présence systématique de professionnels sourds dans l'équipe qui accompagne la famille sur cette réflexion

- Axe 2 : Développer l'offre LSF sur le département par la création d'une équipe mobile pouvant se déplacer sur 3 antennes et couvrir ainsi le territoire du Morbihan. 2018 à 2020
    - 3 antennes possibles repérées : Lorient, Vannes, Pontivy
    - 3 niveaux de LSF proposés chaque semaine : niveau débutant, intermédiaire et expert soit 9h de cours

- Axe 3 : S'appuyer sur l'étude financière réalisée dans le cadre du CPOM 2018-2022 pour valider l'embauche d'un professionnel possédant un très bon niveau de LSF (professeur LSF, formateur LSF) à hauteur d'un 0,25 ETP dès 2018

- Axe 4 : Définir un protocole clair avec la MDA sur des aides financières possibles pour les niveaux B1 et C1 de la LSF pour les familles et fratries. 2019

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser dans la mise en œuvre de l'action

- ARS et MDA
- Mairies ou organismes médico sociaux des 3 villes pour obtenir des salles de cours
- Organismes de formation pour l'apprentissage de la LSF : EILAN, VISUEL, STEUM

Calendrier prévisionnel

- Année 2018 et 2019

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de famille prenant des cours de LSF par rapport au nombre possible de familles potentiellement concernées par ces cours
Nombre de niveaux de LSF validés par les parents
Nombre de niveaux de LSF validés par les fratries
Etude du degré de satisfaction annuel des familles pour les cours de LSF

OBJECTIFS OPERATIONELS N°4 : Accompagner au mieux les jeunes qui ont des problématiques associées à la surdité ou aux troubles sévères du langage.

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : le directeur

Contexte et enjeux :

Documents de référence :

- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
- RBPP : Les « comportements-problèmes » : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés
- RBPP : La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre
- Instruction n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd

L'Institut d'Éducation Sensorielle Gabriel Deshayes constate une évolution des profils des jeunes accueillis vers une amplification sensible des problématiques associées souvent complexes.
Les situations complexes associées au trouble principal relèvent notamment d'un déficit de langage très important, de troubles importants du comportement, de diabète non stabilisé, d'encoprésie, de troubles vestibulaires, de troubles praxiques ou encore de troubles de l'oralité…

Les besoins d'accompagnement des jeunes avec des problématiques associées sont nettement plus importants dans tous les domaines : langage, autonomie, participation sociale, accompagnement parental, accompagnement vers l'emploi.
Certains jeunes accompagnés avec des problématiques conséquentes nécessitent un fort taux d'encadrement (1 pour 1).
Ces situations (qui relèvent notamment de la définition du handicap rare) constituent indéniablement un frein important sur les plans des apprentissages scolaires et des interactions sociales, alors même qu'une intervention précoce et soutenue est recommandée pour optimiser le développement du potentiel d'apprentissage des enfants concernés. En effet, les difficultés rencontrées s'expriment par exemple dans le registre de l'acquisition, de l'intégration et de l'utilisation d'un langage verbal ou non verbal, situation souvent rédhibitoire pour un projet de scolarisation individuelle, voir collective en milieu ordinaire.

L'IES Gabriel Deshayes est donc amené à revoir régulièrement son organisation à différents niveaux, plateau technique, méthode pédagogique, accompagnement éducatif, suivi para médicaux…
Une demande d'augmentation de notre budget a également été demandée mais n'a pas été validée pour les 5 prochaines années. C'est donc sur des moyens constants que nous devons travailler.

L'IES souhaite indiquer que de plus en plus de jeunes que nous accompagnons sont en situation de vulnérabilité très importante.

Il est nécessaire d'impulser des évolutions significatives en matière de réflexion et d'accompagnement des situations de handicap rare ou complexe qui s'articuleront notamment autour :

-
- **de la mise en place de l'analyse fonctionnelle**
- **de l'innovation pédagogique et éducative et thérapeutique**

- **de postures professionnelles basées sur l'analyse fonctionnelle**
- **du renforcement du travail de coopération avec la famille**
- **de la mobilisation des acteurs des secteurs médical, paramédical et éducatif autour d'un fonctionnement transdisciplinaire**

Plan d'actions : Mise en œuvre des adaptations nécessaires en vue du développement et de la pérennisation du projet

Axe 1 : stabilisation des professionnels qui interviennent actuellement avec les plus jeunes les plus en difficultés (2018 -2021) et passage à un fonctionnement transdisciplinaire

Axe 2 : développer le rôle du médecin pédo psychiatre auprès des équipes (2018 et 2019)
Axe 3 : poursuivre le lien avec le centre National de référence Robert La Plane
Axe 4 : poursuivre le développement de l'analyse fonctionnelle et l'étendre à tout l'établissement
Axe 5 : renforcer le travail avec les parents

Axe 6 : en lien avec l'ARS : redéfinition de notre agrément sur l'année 2018 sur les points suivants :
- nombre de place entre jeunes sourds et nombre de jeunes TSL
- nombre de jeunes entre SEES et SPFP.

Axe 7 : poursuite de l'évolution qualitatif et quantitatif de notre plateau technique
- Restructuration de notre organisation afin de pallier le refus des ARS d'une augmentation budgétaire en début de CPOM
- Utilisation des fonds CITS (crédits d'impôts provisoires) et des réserves de compensation dès 2018 afin d'embaucher des professionnels avant certains départs à la retraite prévus en 2021
- Suite au 1er refus de l'ARS d'augmenter en moyen humain nos équipes intervenant en SEHA, demander chaque année à l'ARS ce renforcement en moyen humain nécessaire à un suivi qualitatif des jeunes présentant des troubles associées complexes.

Axe 8: développer et consolider les compétences des professionnels de tout l'établissement en matière de problématiques associées complexes notamment dans les cas d'absence ou de très grand retard de langage, de trouble du comportement. Poursuite de la formation des professionnels sur 5 ans de 2018 à 2021.

Axe 9 : développement des liens au niveau du territoire avec :
- des structures médico-sociales (ESAT, foyer d'hébergement et foyer de vie)
- le dispositif « différents et compétents » porté par l'ARESAT (dès 2018)
- des entreprises qui devront être sensibilisées aux problématiques associées

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Stabilité de l'équipe : % de professionnels quittant la SEHA chaque année
Nombre de jeune ayant bénéficié d'une analyse fonctionnelle chaque année
Nombre de formations spécifiques en lien direct avec les troubles associées complexes effectuées par les équipes
Inscription au réseau «différents et compétent » et nombre de professionnels formés
Nombre de validation de diplôme ou partie de diplôme via le réseau « différents et compétents »
Enquête de satisfaction des jeunes, des parents et des partenaires

OBJECTIF OPERATIONEL N°5 : développement de 4 ateliers pré professionnels :

Objectif général : **Evolution des ateliers éducatifs actuels en ateliers pré professionnels** afin de :

- valider des compétences liées au monde professionnel
- préparer suffisamment en amont les jeunes pour de futures formations qualifiantes ou non.

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : le directeur

Contexte et enjeux :

Documents de référence :

- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
- RBPP : Les « comportements-problèmes » : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés

Depuis plusieurs années, les professionnels et la direction notent :

- un évolution de la population accueillie avec un accroissement du nombre de jeunes présentant des problématiques associées à la déficience sensorielle ou au trouble sévère du langage.

- des difficultés de plus en plus importantes dans les apprentissages que ceux-ci soit théoriques ou pratiques.

- une difficulté de plus en plus importante pour accéder à des formations diplômantes

- un flou de plus en plus important pour les jeunes et leurs familles quant à leur avenir professionnel. On retrouve plusieurs catégories de jeunes sur cette question :

- ceux qui sont dépourvus d'idées. Ils ne savent pas ce qu'ils ont envie de faire par faute de connaissances sur le monde professionnel et sur les possibilités qui s'ouvrent à eux
- ceux qui ont une idée du domaine professionnel mais qui ont du mal à identifier un métier
- ceux qui ont des idées bien précises en tête et qui se projettent déjà sans vraiment connaître le degré de faisabilité quant au métier choisi
- ceux qui considèrent ou pour qui, on considère qu'une professionnalisation ne peut être envisagée au regard de leur handicap

Il est donc nécessaire et urgent de repenser nos actions pour préparer au mieux les jeunes à développer leurs potentiels et leurs compétences de bases afin de

leur permettre de trouver leur voie et d'accéder plus facilement au monde du travail.

Ces compétences et ces automatismes devront être validés et devront être transférables quel que soit le métier envisagé par la suite.

<u>Plan d'actions</u> : Mise en œuvre des adaptations nécessaires en vue de la réalisation du projet

- **axe 1 : validation des choix des ateliers qui seront proposés aux jeunes**
- Nous avons pris en considération les souhaits des jeunes, des familles et des professionnels de terrain pour retenir 4 ateliers pré professionnels.

- restauration		- Métiers du bâtiment	-
- couture, entretien du linge et des locaux	-	- horticulture	-

- axe 2 : Adaptation des locaux : 2018 et 2019
    - Les études techniques sont en cours. Le plan de financement a été anticipé dans le plan pluri annuel d'investissement 2018/2021
    - adaptation de notre cuisine actuelle en cuisine pédagogique
    - séparation de la salle informatique en 2 partie afin d'accueillir l'atelier pré professionnel couture, entretien du linge et des locaux
    - ré habilitation de l'atelier du service technique pour l'atelier pré professionnel aménagement des bâtiments
    - obtention du permis pour installer une serre

- axe 3 : Adaptation du plateau technique professionnel : 2018 à 2021
    - Le prévisionnel des nouveaux profils de professionnels à recruter a été établi dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).
    - La composition du plateau technique actuel a commencé à évoluer et poursuivra progressivement son adaptation aux nouveaux besoins sur toute la durée du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2018-2022 établi entre l'Association et les autorités administratives et financières. De fait, certains métiers éducatifs et pédagogiques ne seront pas reconduits et donneront lieu, lors notamment du départ de professionnels à la retraite, à des recrutements d'une autre nature, Educateurs Techniques Spécialisés notamment, spécialistes des domaines de formation retenus par le projet d'établissement (domaine de la restauration ou des métiers du bâtiment).
-

- axe 4 : formations des professionnels

- axe 5 : développement des partenariats dont l'association ARESAT : 2018 à 2021
- axe 6 : mise en place de livret de compétences directement en lien avec les ateliers pré professionnels

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser dans la mise en œuvre de l'action

- association ARESAT
- collège du VERGER avec la section SEGPA
- association AMISEP dans le cadre d'un partenariat avec leur IME SIFPRO

Critères d'évaluation retenus

- finalisation de l'aménagement des 4 ateliers pour fin 2019
- recrutement des 2 éducateurs techniques spécialisés en 2018
- signature d'une convention de partenariat avec ARESAT
- formation des professionnels en lien avec ARESAT entre 2018 et 2019
- satisfaction des jeunes et des familles
    - interrogation direct des jeunes et des familles
    - CVS
- Validation, reconduction ou évolution des 4 ateliers retenus chaque année
- Mise en place de livret de compétences directement en lien avec les ateliers pour fin 2019

OBJECTIFS OPERATIONELS N°6 : développer les adaptations informatiques proposées aux jeunes

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : le directeur

Contexte et enjeux :

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont profondément modifié notre quotidien et révolutionner l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Les standards ont permis à des développeurs de réaliser des adaptations en fonction de chaque handicap. La généralisation de l'utilisation d'un micro-ordinateur pour un usage domestique ou professionnel, sous réserve qu'il soit équipé des bonnes adaptations, devrait pouvoir permettre à une personne en situation de handicap de profiter de l'ensemble des services et outils numériques et de mener une vie professionnelle et vie privée comme tout un chacun.

La définition de l'aide technique (norme internationale ISO 9999) est la suivante : tout produit, instrument, équipement ou système technique utilisé par une personne handicapée, fabriqué spécialement ou existant sur le marché, destiné à prévenir, compenser, soulager ou neutraliser la déficience, l'incapacité ou le handicap. C'est un moyen de compensation pour accompagner et restaurer la capacité d'agir, malgré l'existence de déficiences, et développer l'autonomie et les interactions possibles avec l'environnement.

Les ergothérapeutes sont les professionnels identifiés pour préconiser ces aides techniques permettant ainsi l'insertion scolaire, sociale ou professionnelle des personnes concernées. De par leur formation, ils peuvent préconiser les aides les plus appropriées au regard du trouble, des répercussions de ce dernier et de l'environnement de la personne

Les catalogues d'aides techniques à proposer aux personnes en situation de handicap sont nombreux et à leur lecture, il paraît simple de trouver l'aide la plus adéquate aux difficultés d'un élève au collège.

Mais ce n'est pas le cas, de nombreux paramètres sont à prendre en compte pour être sûr que l'aide proposée facilitera le quotidien du jeune. Il faut éviter de proposer une multitude d'aides, qui avec le temps ne seront peut-être plus adaptées à l'élève. Il est préférable de rationnaliser les aides et d'interroger régulièrement l'intégration des aides techniques dans le quotidien de l'élève pour les renouveler ou en proposer de nouvelles. Il faut aussi être vigilant à la stigmatisation induite par ces aides. Plus l'aide technique sera ordinaire, mieux l'adolescent l'acceptera.

Nous ne sommes pas actuellement capables de proposer des aides techniques personnalisées pour chaque jeune ce qui n'est pas acceptable. Nous devons travailler en équipe sur les aides possibles et les adapter pour chaque jeune.

Nous avons, par le passé, travaillé sur cette thématique des adaptations informatiques mais sans résultats probants. Nous avons pourtant des ressources internes avec la présence d'une ergothérapeute et d'un informaticien. Il est nécessaire qu'un groupe de professionnels compétents et motivés se spécialise afin de pouvoir proposer des aides techniques pour chaque jeune.

Plan d'actions : Mise en œuvre des adaptations nécessaires en vue de la réalisation du projet

Axe 1 : reconstituer en 2018 une équipe spécialisée avec le plateau technique existant comportant une ergothérapeute, un informaticien, un pédagogue, une orthophoniste et un éducateur.

Axe 2 : se mettre en lien avec des associations ou entreprise spécialisée dans les aides techniques informatisées

Axe 3 : produire une source documentaire adaptée et accessible à tous les professionnels pour 2019

Axe 4 : proposer progressivement des adaptations informatiques pour chaque jeune dans les domaines scolaire et sociale

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser dans la mise en œuvre de l'action

- Association surdicom
- SSEFS du grand ouest
- Entreprises spécialisées dans le domaine des adaptations informatiques

Critères d'évaluation retenus

- Nombre de réunion de travail de l'équipe par an
- Production d'une source documentaire sur les adaptations informatiques
- Diffusion à l'ensemble de l'équipe
- Nombre de jeune disposant d'un projet adapté au niveau des aides techniques informatiques

OBJECTIFS OPERATIONELS N°7 : renforcer les actions éducatives

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : le directeur

Contexte et enjeux :

Plan d'actions : Mise en œuvre des adaptations nécessaires en vue de la réalisation du projet

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser dans la mise en œuvre de l'action

Calendrier prévisionnel

Critères d'évaluation retenus

OBJECTIFS OPERATIONELS N°8: intégrer davantage les RBPP dans le travail quotidien

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : le directeur

Contexte et enjeux :

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont des repères, des orientations, des pistes destinées à permettre aux professionnels de faire évoluer leurs pratiques et ainsi améliorer la qualité des prestations rendues aux personnes accompagnées.

Elles ne sont ni des dispositions réglementaires, ni un recueil des pratiques les plus innovantes et ne sont pas à prendre en tant que tel comme un référentiel d'évaluation pour le secteur social et médico-social.
Si elle cible des pratiques précises, une recommandation n'a pas pour but d'apporter des solutions « clés en main ».

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles élaborées par l'Anesm ont pour vocation d'éclairer les professionnels dans leurs actions et les institutions dans leur organisation.

Elles constituent des repères pour engager la démarche d'évaluation interne en continu à laquelle sont soumis les établissements et services qui relèvent de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Nous ne prenons pas assez appui sur les recommandations et il est important de les inclure dans notre questionnement et dans notre démarche d'amélioration de la qualité.

Plan d'actions : Mise en œuvre des adaptations nécessaires en vue de la réalisation du projet

Axe 1 : en lien avec la référente qualité et le groupe qualité de l'établissement, lister les recommandations qui nous concernent (2018)

Axe 2 : déterminer un calendrier de diffusion des recommandations des bonnes pratiques en lien avec les problématiques de l'établissement (2018 à 2021)

Critères d'évaluation retenus

Nombre de RBPP communiqué aux professionnels / nombre de RBPP qui nous concerne

OBJECTIFS OPERATIONELS N°9 : garantir un parcours de vie individualisé, adapté et sécurisé pour chaque jeune

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : le directeur

Contexte et enjeux :

Plan d'actions : Mise en œuvre des adaptations nécessaires en vue de la réalisation du projet

Acteurs et/ou partenaires à mobiliser dans la mise en œuvre de l'action

Calendrier prévisionnel

Critères d'évaluation retenus

1 : obtenir un dossier du jeune complet lors de l'admission du jeune
2 : mise en place analyse fonctionnelle sur les groupes classes primaire
3 : lien entre analyse fonctionnelle et PIA pour les groupes classes primaire
4 : extension du lien analyse fonctionnelle au collège et au lycée
5 : mise en place des livrets de compétences
6 : systématiser les liens avec les structures partenaires qui ont suivi et qui suivront le jeune
7 : finaliser la procédure de sortie du jeune

OBJECTIFS OPERATIONELS N°10 : développer le dossier informatisé du jeune en lien avec le projet Serafin PH

Pilote de l'objectif opérationnel n° 1 : le directeur

Contexte et enjeux :

Le jeune possède un dossier unique stocké au secrétariat de l'IES. Ce dossier regroupe toutes les données le concernant (historique, bilans, courriers, bulletins scolaires, rapport de stage…). Celui-ci est sous forme papier et consultable par les professionnels aux heures d'ouverture de l'établissement. Il est également consultable par les jeunes majeurs ainsi que par les parents suivant un protocole défini.

Il devient important de passer à un système informatisé du dossier du jeune afin d'être plus efficace dans le suivi du jeune et de son parcours.

Cette informatisation doit nous permettre également de suivre notre activité et de répondre aux nouveaux défis qui nous attendent notamment en ce qui concerne le suivi précis de notre activité.

Plan d'actions :

Axe 1 : définir nos besoins et nos souhaits en ce qui concerne le dossier informatisé

Axe 2 : prendre connaissance des différents logiciels existants sur le marché et leurs évolutions possibles pour tenir compte des contraintes à venir

Axe 3 : choisir et mettre en place le logiciel en lien avec le pôle enfance de l'association

Axe 4 : former les professionnels

Axe 5 : communiquer au niveau des jeunes et des parents en ce qui concerne l'existence du dossier informatisé et de son accessibilité

Critères d'évaluation retenus

1 : le logiciel retenu répond bien aux attentes de la direction et des professionnels : questionnaire de satisfaction avec possibilité de noter les améliorations attendues

2 : tous les professionnels ont accès à une formation spécifique

3 : le CVS est averti du chantier

4 : les jeunes et les parents sont bien avertis dès lors que le dossier est opérationnel